

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 736**11 juillet 2003****SOMMAIRE**

Aareal European Property Investments Nr 1 S.A., Luxembourg.....	35288	International Financers (Luxembourg) S.A.H., Senningerberg	35321
Amasys S.A.	35285	International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	35295
Amotal Holding S.A.	35285	Ipsen S.A., Luxembourg	35309
Anatome Luxembourg S.A.	35285	Ipsen S.A., Luxembourg	35310
Anbo Finance Group S.A.	35284	(La) Jasso S.A., Luxembourg	35291
Anfi International S.A.	35284	Key Inn S.A., Luxembourg	35289
Arco Iris, A.s.b.l., Ettelbruck	35282	Lavalle S.A., Luxembourg	35294
ArvinMeritor Investment Luxembourg (Limited), S.à r.l., Luxembourg	35288	Marbristone Invest S.A.H., Luxembourg	35287
Autoplex International S.A., Luxembourg	35286	Maurits Holding II S.A., Luxembourg	35325
Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Senningerberg	35294	MKL Properties S.A., Luxembourg	35288
Bijouterie Di Marco, S.à r.l., Luxembourg	35326	Optiklux S.A., Esch-sur-Alzette	35286
Bijouterie Di Marco, S.à r.l., Luxembourg	35327	Optiklux S.A., Esch-sur-Alzette	35286
Bijouterie Di Marco, S.à r.l., Luxembourg	35327	Partner in Life S.A., Luxembourg	35323
Bijouterie Di Marco, S.à r.l., Luxembourg	35327	Partner in Life S.A., Luxembourg	35322
Boesner, S.à r.l.-Luxembourg, Boesner, S.à r.l.-Luxembourg, Fournitures pour les Beaux-Arts, les Métiers d'Arts et l'Encadrement en Gros et en Détail, G.m.b.H, Esch-sur-Alzette	35310	Pepsico Finance Europe Ltd S.A., Luxembourg ..	35294
Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg ..	35289	ProLogis Italy X, S.à r.l., Luxembourg	35316
Burgan Group S.A., Luxembourg	35323	Reil S.A., Luxembourg	35288
Cascada 2 S.A., Luxembourg	35295	Reisswolf S.A., Bartringen	35307
Chrysal Holding AG	35328	Reisswolf S.A., Bertrange	35308
D.L. Partnership Antibes S.A., Senningerberg ..	35314	Rozea Lux Holding S.A., Mamer	35286
D.L. Partnership Arcueil S.A., Senningerberg ..	35314	RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	35289
D.L. Partnership Elysée S.A., Senningerberg ..	35328	RTL 4 Holding S.A., Luxembourg	35289
D.L. Partnership Gonesse S.A., Luxembourg ..	35325	Seahawk Holding S.A., Luxembourg	35287
D.L. Partnership Interconstruction S.A., Senningerberg	35326	Seahawk Holding S.A., Luxembourg	35287
Daca Patent Holding S.A., Luxembourg	35293	Selavy S.A., Luxembourg	35295
Dipylon S.A., Luxembourg	35328	Société Générale d'Investissements S.A.H., Luxembourg	35293
Dograd Holding S.A., Mamer	35287	Strassen Holding S.A., Luxembourg	35321
Eurplan S.A., Bertrange	35289	Takafol S.A., Luxembourg	35292
Everest Management S.A., Luxembourg	35296	Takafol S.A., Luxembourg	35292
Finlog S.A., Luxembourg	35325	Telecoms Consulting S.A., Luxembourg	35315
Future Wise Holding S.A., Luxembourg	35291	Trust Fund Institutional Sicav, Luxembourg	35290
G.I.I. S.A. (Gestion Institutionnelle Internationale, Senningerberg	35324	Trust Fund Institutional Sicav, Luxembourg	35290
Granasia S.A., Luxembourg	35287	Trustaudit S.A., Luxembourg	35292
Immeubles Place d'Armes S.A., Luxembourg ..	35326	US International S.A., Luxembourg	35285
		Veneziano S.A., Luxembourg	35282
		Veneziano S.A., Luxembourg	35282
		Wise Future Holding S.A., Luxembourg	35291
		Zuaris International S.A., Luxembourg	35324

VENEZIANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.678.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF02730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(034366.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

VENEZIANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.678.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(034362.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

VENEZIANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(034364.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ARCO IRIS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 29, rue Prince Henri.
R. C. Diekirch F122.

STATUTS

Entre les soussignés:

Carvalho Patrick, agent de sécurité, domicilié à 89, route de Winckrange, L-9740 Boevange, nationalité portugaise,
Rodrigues Dario, apprenti dessinateur en bâtiment, domicilié à 53, rue de la croix, L-9216 Diekirch, nationalité portugaise,

Rodrigues Ferreira Liliane, employée agence de voyages, domiciliée à 16, rue Michel Lentz, L-9161 Ingeldorf, nationalité portugaise,

De Moura Andrea, employée de banque, domiciliée à 29, rue Prince Henri, L-9047 Ettelbruck, nationalité portugaise,
Carvalho Michel, débosseleur, domicilié à 29, rue de Feulen, L-9043 Ettelbruck, nationalité portugaise,

Goncalves Lucie, étudiante, domiciliée à 107, route de Luxembourg, L-9125 Schieren, nationalité portugaise,

il a été convenu de constituer, entre eux et toutes les personnes qui viendront à en faire partie dans la suite, une association sans but lucratif, aux conditions suivantes:

Art. 1^{er}. L'Association prend pour dénomination: ARCO IRIS, Asbl.

Art. 2. Le siège de l'Association est fixé à 29, rue Prince Henri, L-9047 Ettelbruck.

Art. 3. L'Association a pour objet de:

- Regrouper des jeunes gens du Grand-Duché de Luxembourg, désireux de partager et collaborer.
- Promouvoir des activités sociales, culturelles, récréatives, sportives et de formation humaine.
- Collaborer avec toutes associations qui poursuivent des buts analogues, afin de représenter les jeunes auprès de la société.

Elle poursuit son action dans une stricte indépendance politique et idéologique

Art. 4. L'Association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut, en tout temps, être dissoute.

Art. 5. Le nombre des associés est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois. Les premiers membres sont les constituants soussignés.

Art. 6. Les admissions de nouveaux membres sont décidées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 7. Les démissions et exclusions de membres ont lieu dans les conditions déterminées par l'article 12 de la loi.

Art. 8. Les associés démissionnaires ou exclus ainsi que les héritiers de l'associé décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer le montant des cotisations versées par eux ou par leur auteur. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé ou reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

Art. 9. L'engagement de chaque associé est strictement limité au montant de ses cotisations. Celles-ci sont déterminées chaque année, par le conseil d'administration à un chiffre égal pour tous les membres, sans que ce chiffre puisse dépasser pour chacun une cotisation annuelle de 5,- EUR

Art. 10. L'Association est administrée par un conseil d'administration, composé de six membres, nommés par les associés par l'assemblée générale, pour deux ans, et en tout temps révocables par elle. Ils sont rééligibles. A défaut de renouvellement des mandats à l'expiration du délai prévu, les administrateurs continuent leur mandat jusqu'au moment où il sera pourvu à leur remplacement. Tout administrateur désigné pour pouvoir à une vacance survenue en cours de mandat n'est nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement de celui-ci.

Le mandat d'un administrateur expire en outre par décès, démission ou révocation.

Art. 11. Le conseil choisit parmi ses membres un président, un vice-président, deux secrétaires et deux trésoriers. En cas d'absence ou d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le plus âgé des autres administrateurs.

Art. 12. Le conseil se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des votants, la voix du président ou de son remplaçant étant, en cas de partage, prépondérante. Elles sont consignées dans des procès-verbaux, signés du président et du secrétaire. Les extraits à en fournir, en justice ou ailleurs, sont signés du président ou de deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes relevant de l'administration sociale dans le sens le plus large.

Dans cet ordre d'idées il peut, notamment, faire et recevoir tous paiements et en exiger ou donner quittance; faire et recevoir tous dépôts; acquérir, échanger ou aliéner ainsi que prendre et céder à bail, même pour plus de neuf ans, tous biens meubles ou immeubles; accepter et recevoir tous subsides et subventions, privés ou officiels; accepter et recevoir tous legs et donations; consentir et conclure tous contrats, marchés et entreprises; contacter tous emprunts, avec ou sans garantie; consentir et accepter toutes subrogations et cautionnements, hypothéquer les immeubles sociaux, contracter et effectuer tous prêts et avances; renoncer à tous droits, obligationnels ou réels, ainsi qu'à toutes garanties, réelles ou personnelles; donner main-levée, avant ou après paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies ou autres empêchements; plaider, tant en demandant qu'en défendant, devant toutes juridictions, et exécuter ou faire exécuter tous jugements; transiger; compromettre.

Art. 14. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration, poursuites et diligences du président.

Art. 15. Il suffira pour que l'association soit valablement représentée vis-à-vis de tiers des signatures conjointes du Président et d'un autre administrateur, sans que ceux-ci aient justifier d'aucune délibération, autorisation ou pouvoir spécial.

Art. 16. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence:

1. Les modifications aux statuts sociaux;
2. La nomination et la révocation des administrateurs;
3. L'approbation des budgets et des comptes;
4. La dissolution volontaire de l'association;
5. Toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Art. 17. Il doit être tenu au moins une assemblée générale ordinaire chaque année, dans le courant du mois de mars. L'assemblée peut être réunie extraordinairement, autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être lorsqu'un cinquième au moins des associés en font la demande.

Toute assemblée se tient au jour, heure et lieu indiqués dans la convocation. Tous les associés doivent y être convoqués.

Art. 18. Les convocations sont faites par le conseil d'administration, par lettre missive ordinaire adressée à chaque membre huit jours au moins avant la réunion et signée, au nom du conseil, par le président ou par deux administrateurs. Elles contiennent l'ordre du jour. L'assemblée ne peut délibérer que sur les points portés à celui-ci.

Art. 19. L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par le plus âgé des autres administrateurs présents. Le président désigne le secrétaire.

Art. 20. Chaque associé a le droit d'assister et de participer à l'assemblée, soit en personne, soit par l'intermédiaire de tout mandataire de son choix, associé lui-même, nul mandataire ne pouvant toutefois disposer de plus d'un mandat.

Tous les associés ont droit de vote égal, chacun d'eux disposant d'une voix.

Art. 21. En règle générale, l'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, et des décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises. En cas de parité de voix, celle du président est prépondérante.

Par dérogation à l'alinéa précédant, les décisions de l'assemblée comportant modifications aux statuts, exclusions d'associé, ou dissolution volontaire de l'association, ne sont prises que moyennant les conditions spéciales de présence, de majorité et éventuellement d'homologation judiciaire à ce régulièrement requises par les articles 8, 12 et 20 de la loi.

Art. 22. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux, signés du président et d'un secrétaire, ainsi que des membres qui le demandent. Les extraits à en produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs. Ces extraits sont délivrés à tout associé ou à tout tiers qui en fait la demande, moyennant, pour celui-ci, justification de son intérêt légitime.

Art. 23. Chaque année, à la date du 27 février, est arrêté le compte de l'exercice écoulé et est dressé le budget du prochain exercice. L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du mois de mars suivant.

Art. 24. En cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera un ou deux liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 25. Dans tous les cas de dissolution, volontaire ou judiciaire, à quelque montant et pour quelque cause qu'elle se produise, l'actif social sera dévolu comme suit:

a) les biens apportés, donnés ou légués à l'Association feront retour aux auteurs respectifs des dits apports, dons ou legs, ou à leurs héritiers et ayants droits, pourvu que revendication en soit faite par les intéressés dans l'année de la dissolution.

b) Le solde actif restant après qu'auront été effectuées ces reprises, ou qu'aura passé sans revendication le délai assigné à leur exercice, sera, de plein droit, attribué en propriété personnelle, entière et exclusive, aux membres associés au jour de la dissolution, chacun pour une part égale, les modes de liquidation, de réalisation et de partage de la copropriété indivise ainsi devenue entre eux partant déterminés par eux à la simple majorité des parts indivises.

Enregistré à Diekirch, le 2 juin 2003, réf. DSO-AF00003. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Ettelbruck, le 30 mai 2003.

Signatures.

(901512.4/000/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 juin 2003.

ANBO FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.803.

Il résulte d'un jugement rendu le 19 juin 2003 par la sixième section du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société ANBO FINANCE GROUP S.A. a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et liquidateur Maître Jean-François Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour la société en liquidation

Maître J.-F. Steichen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036450.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

ANFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 26.530.

Il résulte d'un jugement rendu le 19 juin 2003 par la sixième section du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société ANFI INTERNATIONAL S.A. a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et liquidateur Maître Jean-François Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour la société en liquidation

Maître J.-F. Steichen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036451.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

AMASYS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.045.

Il résulte d'un jugement rendu le 19 juin 2003 par la sixième section du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société AMASYS S.A. a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et liquidateur Maître Jean-François Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour la société en liquidation

Maître J.-F. Steichen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036452.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

AMOTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.597.

Il résulte d'un jugement rendu le 19 juin 2003 par la sixième section du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société AMOTAL HOLDING S.A. a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et liquidateur Maître Jean-François Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour la société en liquidation

Maître J.-F. Steichen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036453.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

ANATOME LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.259.

Il résulte d'un jugement rendu le 19 juin 2003 par la sixième section du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société ANATOME LUXEMBOURG S.A. a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et liquidateur Maître Jean-François Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour la société en liquidation

Maître J.-F. Steichen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036455.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

US INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 46.527.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2003 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002

Commissaire aux comptes

La FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., ayant remis sa démission de commissaire aux comptes, l'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement:

- La société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034893.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

OPTIKLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 28, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 64.061.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Signature.

(034720.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

OPTIKLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 28, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 64.061.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 2 juin 2003 que:

* Ont été élus aux fonctions d'administrateur:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Franck Ruban, opticien-lunetier, demeurant à Esch-sur-Alzette.

A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034721.3/677/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

ROZEA LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.418.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 1^{er} juillet 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(034750.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

AUTOPLEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 45.517.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue exceptionnellement le 26 mars 2003
pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2001*

Commissaire aux comptes

La FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, ayant remis sa démission de ses fonctions de commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034891.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

DOGRAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.343.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 1^{er} juillet 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(034752.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

MARBRISTONE INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.250.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2002

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a été informée par le conseil d'administration que la société a enregistré une perte de plus de la moitié du capital social.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034864.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

GRANASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.154.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2002

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a été informée par le conseil d'administration que la société a enregistré une perte de plus de la moitié du capital social.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034866.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

SEAHAWK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 900.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.146.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(034910.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

SEAHAWK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 900.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.146.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(034914.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 30.102.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent domiciliataire

Signatures

(034869.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

AAREAL EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS NR 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.856.

En date du 25 avril 2002, le conseil d'Administration de AAREAL EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS Nr 1 S.A. a accepté la démission de Monsieur Bernhard Berg, résidant au 36, An der Leimenkaut, D-65207 Wiesbaden, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034875.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

ArvinMeritor INVESTMENT LUXEMBOURG (LIMITED), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GPB 8.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.358.

En date du 5 juin 2003, le conseil de gérance a pris la décision de résilier avec effet immédiat, le contrat de commissaire aux comptes signé le 13 juillet 2001 entre la société ArvinMeritor INVESTMENT LUXEMBOURG (LIMITED), S.à r.l. et DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C. Luxembourg B 67.895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034877.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

REIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 52.416.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société REIL S.A., établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.416, et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 juin 2003.

Résolution

L'assemblée décide:

L'acceptation de la nomination de Madame Cavallaro Doris, nouvel administrateur, en remplacement de Madame Zapponi Nicole jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour la société

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034951.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

KEY INN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 78.329.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2003.

M^e Eric Jungblut
Mandataire spécial

(034881.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

EURPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 68.363.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature.

(034882.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.778.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature
Un mandataire

(034884.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

RTL 4 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.038.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06155, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature
Un mandataire

(034886.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.802.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature
Un mandataire

(034889.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

TRUST FUND INSTITUTIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.164.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 15 mai 2002 à 11.00 heures au siège social de la Société

* L'actionnaire a décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, que pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2001, les revenus et plus-values seraient réinvestis pour le compartiment suivant: 45,368 EUR pour l'Euro Short Term Fund.

L'actionnaire a décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, que pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2001, les pertes des compartiments suivants seraient reportés: - 46.370 EUR pour le Special Bonds Fund, -8.542 EUR pour le Century Fund, - 104.567 EUR pour le China World Opportunities Fund, - 12.772 EUR pour le Service Global Fund, - 12.555 EUR pour l'Energy Global Fund, - 118.466 EUR pour le Finance Global Fund, - 20.461 EUR pour le Consumer Goods Global Fund, - 16.213 EUR pour le Materials Global Fund, - 70.574 EUR pour le Technology Global Fund, - 203.077 EUR pour l'European Equity Fund, - 7.559 EUR pour l'Eco Global Fund.

* L'actionnaire a décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration de renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002:

- M. Dietmar Böhmer - ASSET MANAGEMENT INVESTMENT SERVICES AG, Sommerpalais Harrach, Favoritenstrasse 16/DG, A-1040 Vienna / Austria;

- M. Wolfgang Gansdorfer - ASSET MANAGEMENT INVESTMENT SERVICES AG, Sommerpalais Harrach, Favoritenstrasse 16/DG, A-1040 Vienna / Austria;

- M. Yves Bayle - INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Sylvain Imperiale - INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

De plus, l'actionnaire prend note de la volonté de M. Jean-Marie Biello (INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) de ne pas être réélu pour un nouveau mandat. Il décide, sur recommandation du Conseil d'Administration de le remplacer par M. Ivan Farace di Villaforesta (INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) (sujet à l'approbation de la CSSF) comme Administrateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

* De plus, l'actionnaire a décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de l'Auditeur, PricewaterhouseCoopers, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

Pour le compte de TRUST FUND INSTITUTIONAL SICAV

INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034906.4/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

TRUST FUND INSTITUTIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.164.

*Extract of the Annual General Meeting of Shareholders held on 15th May 2002 at 11.00 a.m. at
the registered office of the Company*

* The Shareholder decided, on the recommendation of the Board of Directors, that for the fiscal year ended 31st December 2001, the net income and net capital gain will be re-invested for the following Sub-Fund: EUR 45,368 for the Euro Short Term Fund.

The Shareholder decided, on the recommendation of the Board of Directors, that for the fiscal year ended 31st December 2001, the losses of the following Sub-Funds will be carried forward: EUR - 46,370 for the Special Bonds Fund, EUR - 8,542 for the Century Fund, EUR - 104,567 for the China World Opportunities Fund, EUR - 12,772 for the Service Global Fund, EUR - 12,555 for the Energy Global Fund, EUR - 118,466 for the Finance Global Fund, EUR - 20,461 for the Consumer Goods Global Fund, EUR - 16,213 for the Materials Global Fund, EUR - 70,574 for the Technology Global Fund, EUR - 203,077 for the European Equity Fund, EUR - 7,559 for the Eco Global Fund.

* The Shareholder decided, on the recommendation of the Board of Directors, to re-appoint the following Directors for the fiscal year ending on 31st December 2002:

- Mr Dietmar Böhmer - ASSET MANAGEMENT INVESTMENT SERVICES AG, Sommerpalais Harrach, Favoritenstrasse 16/DG, A-1040 Vienna / Austria;

- Mr Wolfgang Gansdorfer - ASSET MANAGEMENT INVESTMENT SERVICES AG, Sommerpalais Harrach, Favoritenstrasse 16/DG, A-1040 Vienna / Austria;

- Mr Yves Bayle - INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Sylvain Imperiale - INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Shareholder also take note of the intention of Mr Jean-Marie Biello (INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) to be not re-elected for a new mandate of Director. He decided, on the recommendation of the Board of Directors, to approve the nomination of Mr Ivan Farace di Villaforesta (INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) (subject to the CSSF approval) to replace him as Director for the fiscal year ending on 31st December 2002.

- Furthermore, the Shareholder decided, on the recommendation of the Board of Directors, to re-elect PricewaterhouseCoopers as Statutory Auditor for fiscal year ending on 31st December 2002.

On behalf of TRUST FUND INSTITUTIONAL SICAV
INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034906.5/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

FUTURE WISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.169.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(034892.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

WISE FUTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.443.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Delrue.

(034894.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LA JASSO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 38.537.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 juin 2003, des rapports et des décisions du Conseil d'Administration de la société LA JASSO S.A. (en liquidation) que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001 et 2002:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour les années 2001 et 2002:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée aux administrateurs pour la période du 1^{er} décembre 2002 au 26 février 2003:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour les années 2001 et 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

Nomination d'un liquidateur FIDES (Luxembourg) S.A. à compter du 26 février 2003.

2) Le profit qui s'élève à EUR 462.524,- pour l'année 2001 et EUR 368.390,- pour l'année 2002 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA JASSO S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034995.3/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

TAKAFOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 20.046.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Par mandat

L. Dupong

(034912.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

TAKAFOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 20.046.

Conseil d'Administration

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du 11 juin 2003 a réélu administrateurs pour la durée d'une année et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2004:

- 1) M. Khalid Abdulla-Janahi, Président du Conseil d'Administration, demeurant à CH-1206 Genève, 3A, avenue Eugène Pittard;
- 2) M. Graham Walker, Administrateur, demeurant à CH-1234 Vessy, 18, Chemin d'Orjobet;
- 3) M. Ahmed Raçi Özen, Administrateur, demeurant à L-8020 Strassen, 16, rue de la Liberté;
- 4) Dr. Osama Mohamed Ali, Administrateur et Secrétaire, demeurant à CH-1295 Tannay, 10, Chemin de la Fin-Des-sou.

Réviseur d'entreprise

La même assemblée générale annuelle des actionnaires a réélu réviseur d'entreprise pour la durée d'une année et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2004: la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, représentée par M. Philippe Duren, établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Continuation des activités de la société

Ayant été informée par le conseil d'administration de la perte de plus de la moitié du capital social au 31 décembre 2002, l'assemblée générale des actionnaires a en date du 11 juin 2003 décidé à l'unanimité des voix des actionnaires que la société continuera ses activités.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour TAKAFOL S.A.

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034915.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

TRUSTAUDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Jean Lambert, Patrice Yande, et le mandat de FIDUPLAN S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034898.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

**DACA PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. PROGRAMME 3 PATENT HOLDINGS S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.665.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BI-PATENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41 avenue de la Gare, ici représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur René Faltz, avocat-avoué, de résidence à Luxembourg et Monsieur Franck Provost, directeur, de résidence à Luxembourg. Monsieur René Faltz étant représenté par Monsieur Franck Provost pré-qualifié, sur base d'une procuration sous seing privé en date du 6 juin 2003, laquelle signée ne varietur, restera annexée au présent acte. Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme DACA PATENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 33.665, a été constituée sous la dénomination PROGRAMME 3 PATENT HOLDINGS S.A. suivant acte reçu le 12 avril 1990 par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 389 du 20 octobre 1990; que ses statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu le 11 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 453 du 5 décembre 1991;
- suivant acte reçu le 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 279 du 22 avril 1999;
- suivant acte reçu le 22 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 516 du 7 juillet 1999.

II.- Que le capital social de la société anonyme DACA PATENT HOLDING S.A., préqualifiée, s'élève actuellement à 40.000,- US\$, représenté par 10.000 actions «A» et 10.000 actions «B» d'une valeur nominale de 2,- US\$ chacune, intégralement libéré.

III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société DACA PATENT HOLDING S.A.

IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et de tous les certificats d'actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Faltz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 18CS, fol. 5, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(035196.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.248.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(034905.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

PEPSICO FINANCE EUROPE LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 73.863.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 3 juin 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PEPSICO FINANCE EUROPE LTD que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999 et 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour les années 1999 et 2000:

SERJEANTS' INN NOMINEES LIMITED

LOVITING LIMITED

E.F. Hickey

D.T. Sutter

J.P. Everwijn

W. Kuzee

Décharge accordée au Commissaire aux comptes pour les années 1999 et 2000:

KPMG

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 3 juin 2003:

W. Kuzee

R.J. Schol

R.W. Simon

3) Election de KPMG en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 3 juin 2003.

4) Le profit de l'année 1999 qui s'élève à £ 1.992.000,- est reporté.

La perte de l'année 2000 qui s'élève à £ 17.138.000,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEPSICO FINANCE EUROPE LTD

J.R. Schol / P. Van Denzen

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035001.3/683/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 34.726.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2003

L'assemblée a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Le réviseur d'entreprises de la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. est KPMG AUDIT.

Le 20 juin 2003.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034918.3/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LAVALLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.288.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour LAVALLE S.A.

Signature

(034920.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.448.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 mai 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

M. J.M.J. Kallen

M. R.J. Schol

M. M.J. Dijkerman

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

M. R.J. Schol

Décharge accordée au Commissaire aux comptes pour l'année 2002:

ERNST & YOUNG S.A.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 9 mai 2003:

M. J.M.J. Kallen

M. R.J. Schol

M. M.J. Dijkerman

3) Le Conseil d'Administration a élu M. R.J. Schol en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

4) Election de ERNST & YOUNG S.A. en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 9 mai 2003.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la fin du mandat de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 9 mai 2003.

6) Du profit qui s'élève à EUR 12.657,- un montant de EUR 633,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

M.J. Dijkerman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035003.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

CASCADA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.980.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour CASCADA 2 S.A.

Signature

(034923.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

SELAVY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.972.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour SELAVY S.A.

Signature

(034928.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

EVEREST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.038.

STATUTES

In the year two thousand three, on the seventh day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. MUZZ LIMITED, a limited liability company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands («Class A common voting shareholder»), here represented by Ms Marion Lalève, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on May 2, 2003,
2. CONVERGE LIMITED, a limited liability company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, («Class C common voting shareholder»), here represented by Ms Marion Lalève, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on the 1st May, 2003,
3. PROBE LIMITED, a limited liability company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, («Class D voting preferred shareholder»), here represented by Ms Marion Lalève, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on May 6, 2003.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such proxyholder, in its capacity as proxyholder, acting on behalf of the appearing parties, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a corporation (société anonyme), which is hereby incorporated (the «Articles of Association»).

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a company under Luxembourg law by the name of EVEREST MANAGEMENT S.A. (the «Company»).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is limited to the purchase and holding of certain securities issued by WELLS FARGO CREDIT CARD MASTER NOTE TRUST (the «Securities»), and to the financing of such purchase and holding by the issuance of securities. The Company may also invest proceeds from its investments in Securities and in the Reinvestment Portfolio, as defined in the asset management agreement between the Company and the Asset Manager (as defined therein), to be dated on or around May 9, 2003 (the «Asset Management Agreement»).

The Company may not incur obligations other than securities issued by the Company from time to time or obligations relating to or in connection with the issuance of securities having an aggregate nominal value not to exceed USD 2,001,000,000.- (two billion and one million United States Dollars).

For the accomplishment of the above object, the Company may effectuate the undertaking of all financial transactions. The Company may acquire by way of investment, subscription, underwriting by option to purchase or in any other manner, securities or other obligations of any kind, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant any support, loans, advances or guarantees in respect of its own obligations and the obligations of third parties and in any currency.

In general, the Company may carry out any transaction and make any investment, which it considers necessary or useful to fulfill or develop its business purpose, permitted to Luxembourg companies under the act of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate Capital

Art. 4. Capital. The subscribed capital of the Company is set at USD 127,550.- (one hundred twenty-seven thousand five hundred fifty United States Dollars), represented by 2,500 (two thousand five hundred) Class A common voting shares, 2,500 (two thousand five hundred) Class C common voting shares and 102 (one hundred and two) Class D voting preferred shares. All the shares of whatever class they may belong to have a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each.

Art. 5. Profit sharing. Each Class A common voting share and each Class C common voting share is entitled to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the total number of such shares in existence. Each Class D voting preferred share is entitled without prejudice to the terms of Article 17 of these Articles of Association to a cumulative preferred dividend of 10 percent p.a. of the nominal value per Class D voting preferred share. The cumulative preferred dividend shall, each time there shall be a dividend distribution of the Company, be payable by preference to the dividends being paid to the Class A common voting shares and to the Class C common voting shares.

Art. 6. Transfer of shares. Shares shall in principle be freely transferable among the shareholders subject to the terms and conditions of the shareholders' agreement to be dated on or around May 9, 2003 among the Company, the Class A common voting shareholder, the Class C common voting shareholder and the Class D voting preferred shareholder (hereinafter, the «Shareholders' Agreement»). Shares shall be transferable to third parties, which are not shareholders, subject to the terms and conditions of the Shareholders' Agreement.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have the right and the power subject to the terms and conditions of the Shareholders' Agreement and within the limits set forth by the Law to acquire and redeem shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

In case of redemption and cancellation of 100 percent of the Class A common voting shares or 100 percent of the Class C common voting shares the remaining voting shares will represent 100 percent of the voting rights.

Chapter III. - Management

Art. 8. Appointment of the board of directors.

The Company is administered by a board of directors of at least three members who need not be shareholders, for a renewable term, which may not exceed six years.

The appointment of directors will be made by the general meeting of shareholders in the following manner:

(a) The holder(s) of the Class A common voting shares shall have the right to designate for appointment two members of the board of directors (to be referred to as the A Directors) so long as such holder(s) of the Class A common voting shares continue(s) to own common voting shares representing at least 49% of the total voting shares outstanding of the Company. For purposes of these Articles of Association, «total voting shares outstanding» shall include the outstanding Class A common voting shares, the outstanding Class C common voting shares and the outstanding Class D voting preferred shares of the Company.

(b) The holder(s) of the Class C common voting shares shall have the right to designate for appointment two members of the board of directors (to be referred to as the C Directors) so long as such holder(s) of the Class C common voting shares continue(s) to own common voting shares representing at least 49% of the total voting shares outstanding of the Company.

(c) The holder(s) of the Class A common voting shares and the holder(s) of the Class C common voting shares shall designate together for appointment one member of the board of directors (the «Independent Director»). To the fullest extent permitted by law, the Independent Director shall consider only the interests of the Company, including its respective creditors, in acting or otherwise voting on the matters referred to in Article 9. No resignation or removal of the Independent Director, and no appointment of a successor to the Independent Director, shall be effective until such successor shall have accepted his or her appointment as an Independent Director by a written instrument. In the event of a vacancy in the position of the Independent Director, the holder(s) of the Class A common voting shares and the holder(s) of the Class C common voting shares shall, as soon as practicable, appoint a successor to the Independent Director. All rights, powers and authorities of the Independent Director shall be limited to the extent necessary to exercise those rights and perform those duties specifically set forth in these Articles of Association. The Independent Director shall not at any time serve as trustee in bankruptcy of any Affiliate of the Company. For the purposes of these Articles of Association, «Independent Director» means a natural person who, for the five-year period prior to his or her appointment as Independent Director has not been, and during the continuation of his or her service as Independent Director is not: (i) an employee, director, stockholder, partner or officer of the Company or any of its Affiliates (other than his or her service as an Independent Director of the Company); (ii) a customer, consultant, attorney, accountant, agent or supplier of the Company or any of its Affiliates; or (iii) any member of the immediate family of a person described in (i) or (ii).

(d) The board of directors shall consist of such number of directors as are nominated by the general meeting of shareholders in compliance with subsections (a) through (c) of the present Article 8. Shareholders are not required to designate for appointment all the directors to whom they are entitled, it being understood however that the Company shall have at all times at least three directors. The decision of a shareholder not to designate for appointment the full number of directors to which it is entitled does not constitute a waiver of that shareholder's right at any time thereafter to designate for appointment the number of directors to which it is entitled from time to time.

(e) The shareholders will vote in favor of the election of a director or director designated for appointment by a shareholder at any time in compliance with subsections (a) - (c) of the present Article 8.

(f) The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the directors.

For the purposes of these Articles of Association, «Affiliate» means any person or entity which directly or indirectly through one or more intermediaries controls the Company, is controlled by the Company or is under common control with shareholders of the Company. For purposes hereof, the terms «control», «controlled», or «controlling» shall include, without limitation, (i) the ownership of, control over or power to vote ten percent (10%) or more of (x) the outstanding shares of any class of voting securities or (y) the Company or beneficial interests of any such person or entity, as the case may be, directly or indirectly, or acting through one or more persons or entities, (ii) the control in any manner over the shareholders or the election of more than one director or trustee (or persons exercising similar functions) of such person or entity, or (iii) the power to exercise, directly or indirectly, control over the management or policies of such person or entity.

Art. 9. Operation of the board of directors. In dealing with third parties, the directors shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this Article 9 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the board of directors. The Company shall be bound by the joint signature of all the members of the board of directors. The board of directors may appoint among its members one or several managing directors who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of directors.

The board of directors may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of directors will determine the agents' responsibilities and their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Any director may propose matters to be placed on the agenda of a board of directors' meeting.

Any member of the board of directors shall have the right to designate another member of the board of directors as its attorney and grant such attorney written power to attend and act for him or her at any meeting of the board of directors.

Except as otherwise provided herein, the board of directors shall resolve any issue with the majority of the votes of the members of the board of directors. The board of directors may however adopt resolutions concerning the following matters only with unanimous vote of the A Directors, the C Directors and the Independent Director:

- (a) change or adoption of any material accounting principle or practice to be applied by the Company;
- (b) commencement of any litigation (without regard to the amount in dispute) or settlement of any litigation to which the Company is a party (i) involving amounts in excess of USD 10,000.- (or its equivalent in any other currency) or (ii) materially adversely affecting the rights of shareholders or holders of securities issued by the Company except that litigation relating to the collection of amounts due to the Company by third parties may be commenced or settled at the discretion of management;
- (c) approval of the entering into, termination or modification by the Company of any material provision of any long-term contract involving payments by the Company or rendering of services by the Company with a value in excess of USD 10,000.- (ten thousand United States Dollars) (or its equivalent in any other currency);
- (d) establishment of, or making of any significant modification to, the investment and cash management policies of the Company;
- (e) sale of any asset outside the ordinary course of business;
- (f) declaration of interim dividends;
- (g) entering into agreements outside the ordinary course of business;
- (h) proposal to sell, encumber or otherwise dispose of all or substantially all of the properties of the Company (a sale or disposition will be deemed to be «all or substantially all of the properties of the Company» if the total value of the properties sold or disposed of in such transaction and during the twelve months preceding such transaction is 66-2/3% or more in value of the Company's total assets as of the end of the most recently completed Company fiscal year);
- (i) proposal to make any loans to any shareholder or any Affiliate thereof;
- (j) proposal to dissolve, wind-up, or liquidate the Company;
- (k) proposal to merge, consolidate or acquire substantially all the assets of another person or entity;
- (l) proposal to change the nature of the business conducted by the Company;
- (m) proposal to increase or decrease the share capital, or redeem or repurchase shares of the Company;
- (n) proposal to amend or modify these Articles of Association.
- (o) written instruction to the Collateral Services Manager pursuant to clauses 7.1 and 7.3 of the Collateral Services Agreement dated on or around May 9, 2003 by and between the Company and DEUTSCHE BANK TRUST COMPANY AMERICAS.

Except as provided under Article 8(c) of these Articles of Association regarding the Independent Director, in the event of a vacancy on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by the unanimity vote of the remaining directors a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

The resolutions of the board of directors can, instead of being passed at a meeting of the board of directors, be passed in writing by all the directors. In this case, each director shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing on one or several counterparts which are deemed to constitute the resolutions. Furthermore, resolutions of the board of directors can be passed in a meeting convened by telefax, by tele-conference or by video-conference, provided that all directors are present or represented at such tele-conference or video-conference.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholders of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a director, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of directors and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of directors and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and the Secretary shall perform like duties for all committees of the board of directors (if any) when required. The Secretary shall have the possibility to delegate his/her powers to one or several persons provided the Secretary shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third party and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholders

Art. 11. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting on June 15, at 10.00 a.m. Luxembourg time.

If this day is not a business day in the City of Luxembourg the annual general meeting of shareholders shall be held on the next following business day.

Extraordinary general meetings of shareholders may be held at any time.

Any shareholder entitled to designate for appointment at least one director may call a general meeting of shareholders and/or may propose matters for the agenda of a general meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders irrespective of the number of shares which it owns.

Each common voting share and each voting preferred share has one vote.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at general meetings of shareholders.

Art. 13. Quorum - Majority. All decisions to be taken by the general meeting of shareholders shall require a quorum. A quorum exists if shareholders representing at least 75% of the Company's share capital shall be present or represented. Action by the shareholders shall require a three-fourth majority of the shareholders in attendance, except that, in relation to the following decisions, the general meeting of shareholders shall only decide by a unanimous vote of all the Company's shareholders to:

- (a) make loans to any shareholder or any Affiliate thereof;
- (b) sell any assets to any shareholder or any of its Affiliates;
- (c) dissolve, wind-up, or liquidate the Company;
- (d) merge, consolidate or acquire substantially all the assets of another person or entity;
- (e) change the nature of the business conducted by the Company;
- (f) sell, encumber or otherwise dispose of all or substantially all of the properties of the Company (a sale or disposition will be deemed to be «all or substantially all of the properties of the Company» if the total value of the properties sold or disposed of in such transaction and during the twelve months preceding such transaction is 66-2/3% or more in value of the Company's total assets as of the end of the most recently completed Company fiscal year);
- (g) increase or decrease the share capital, or redeem or repurchase shares of the Company; or
- (h) amend or modify these Articles of Association.

The resolutions of shareholders can, to the extent permitted by the Law, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all of the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing on one or several counterparts which are deemed to constitute the resolutions.

Chapter VI. - Financial year - Financial statements

Art. 14. Accounting year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. At the end of each accounting year, the books shall be closed and the board of directors shall prepare a balance sheet and profit and loss accounts (in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles).

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the balance sheet and the profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the Class A and Class C common voting shareholders commensurate to their shareholding in the Company after payment of the cumulative preferred dividend on the Class D voting preferred shares. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have the power and authority to declare and pay dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Bankruptcy - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of any or all of the shareholders will not cause the dissolution of the Company. Without prejudice to provisions of mandatory law, the shareholders must agree, in accordance with Article 13 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms and conditions thereof.

Art. 19. Bankruptcy. Except as otherwise prescribed by law, the Company shall not, without the affirmative vote of the Class A common voting shareholder, the Class C common voting shareholder and the Class D voting preferred shareholder and all the directors (including, without limitation, the affirmative consent of the Independent Director) institute proceedings to be adjudicated bankrupt or insolvent; or consent to the institution of bankruptcy or insolvency proceedings against it; or file a petition seeking, or consent to, reorganization or relief under any applicable law relating to bankruptcy; or consent to the appointment of a receiver, liquidator, assignee, trustee, sequestrator (or other similar official) of the Company or a substantial part of its property; or make any assignment for the benefit of creditors; or admit in writing its inability to pay its debts generally as they become due; or take any action in furtherance of any such action; for a period of one year and one day after the Company has satisfied all of its obligations to creditors in full.

Art. 20. Liquidation. Liquidation of the Company will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.

The Class D voting preferred shares shall have in case of liquidation a liquidation preference equaling the nominal value of such shares in the Company. The amount corresponding to the liquidation preference shall be paid by preference to the payment made to the Class A common voting shares and the Class C common voting shares. Each Class A common voting share and each Class C common voting share shall, after the payment of the liquidation preference to the Class D voting preferred shares have a pro rata entitlement in any liquidation surplus.

Chapter VIII. - Audit

Art. 21. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Chapter IX. - Governing law - Status

Art. 22. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Art. 23. Status. The Company shall at all times observe the applicable legal requirements for the recognition of the Company as a legal entity separate from the holder(s) of the Class A common voting shares, the holder(s) of the Class C common voting shares and the holder(s) of the Class D voting preferred shares of the Company and Affiliates, including, without limitation, as follows:

(a) The Company shall maintain its principal executive office and telephone and facsimile numbers separate from that of any shareholder or Affiliate and shall conspicuously identify such office and numbers as its own. Additionally, the Company shall use its own separate stationary, invoices and checks which reflects its separate address, telephone number and facsimile number, as appropriate.

(b) The Company shall maintain its records and books and accounts separate from those of any shareholder or Affiliate or any other entity. The Company shall prepare and maintain all reasonable and necessary books and records in such form and in such manner as may be required in the normal course of the Company's business under the laws of Luxembourg.

(c) The Company shall maintain its own separate bank accounts, payroll (if any) and correct, complete and separate books of account.

(d) The Company shall hold itself out to the public (including any shareholder's or Affiliate's creditors) under the Company's own name and as a separate and distinct entity and not as a department, division or otherwise of any shareholder or Affiliate.

(e) All customary formalities regarding the existence of the Company, including holding meetings and maintaining current and accurate minute books separate from those of any shareholder or Affiliate, shall be observed.

(f) The Company shall act solely in its own name and through its own duly authorized officers and agents. No Affiliate shall be appointed or act as agent of the Company.

(g) Investments shall be made in the name of the Company directly by the Company or on its behalf by brokers engaged and paid by the Company or its agents.

(h) The Company shall not guarantee or assume or hold itself out or permit itself to be held out as having guaranteed or assumed any liabilities or obligations of any shareholder or any Affiliate thereof, nor shall it make any loan to any shareholder or any Affiliate thereof.

(i) The Company is and purports to remain solvent and shall pay its own liabilities, indebtedness and obligations of any kind, including all administrative expenses, from its own separate assets.

(j) Assets of the Company shall be separately identified, maintained and segregated. The Company's assets shall at all times be held by or on behalf of the Company and if held on behalf of the Company by another entity, shall at all times be kept identifiable (in accordance with customary usages) as assets owned by the Company. This restriction requires, among other things, that Company funds shall not be commingled with those of any Affiliate and it shall maintain all accounts in its own name and with its own tax identification number, separate from those of any shareholder or Affiliate.

(k) The Company shall at all times be adequately capitalized to engage in the transactions contemplated in its corporate objects clause.

(l) All data and records (including computer records) used by the Company or any shareholder or Affiliate in the collection and administration of any loan shall reflect the Company's ownership interest therein.

(m) None of the Company's funds shall be invested in securities issued by any shareholder or Affiliate.

Transitory provisions

By way of derogation of Article 14 of these Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the date of incorporation, to December 31, 2003.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to the 2,500 (two thousand five hundred) Class A common voting shares, and 2,500 (two thousand five hundred) Class C common voting shares and 102 (one hundred and two) Class D voting preferred shares representing the total share capital as follows:

1. MUZZ LIMITED, prenamed the 2,500 (two thousand five hundred) Class A common voting shares 2,500
2. CONVERGE LIMITED, prenamed, 2,500 (two thousand five hundred) Class C common voting shares 2,500

3. PROBE LIMITED, prenamed 102 (one hundred and two) Class D voting preferred shares	102
Total: 5,102 shares.	<u>5,102</u>

All these shares are paid up to an extent of USD 127,550.- by payment in cash such that the sum of USD 127,550.- is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

Estimate of costs

For the purpose of the registration, the subscribed capital amounting USD 127,550.- (one hundred twenty-seven thousand five hundred fifty United States Dollars) is valued at EUR.

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,800.- (three thousand eight hundred Euro).

Shareholders' meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders, representing the entirety of the capital of the Company, have adopted the following resolutions:

- The meeting resolves to set the number of directors at five and the number of auditors at one.
- The meeting appoints as its directors for a period of 6 years:
 - Mr Dean Allen Christiansen, company director, born in Michigan (USA) on August 13, 1959, residing at 48 Wall Street, New York, NY 10005, USA, as Independent Director;
 - Mr Orlando Figueroa, company director, born in New-York (USA) on April 6, 1960, residing at 48 Wall Street, New York, NY 10005, USA, as A Director;
 - Mr Albert Joseph Fioravanti, company director, born in New-York (USA) on August 7, 1964, residing at 48 Wall Street, New York, NY 10005, USA, as A Director;
 - SPV JERSEY LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Seaton House, 17 Saint Helier, Channel Islands, JE1 1B, registered in the Company Register of Jersey under the number 61936, as C Director;
 - Mr Eric Armand Biren, chartered accountant, born in Bruxelles on June 14, 1969, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as C Director;
- The meeting appoints as its statutory auditor:
 - INTERAUDIT, S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 29.501.

The term of the appointment of the statutory auditor will expire at the annual general meeting of the shareholders to be held in 2003.

- The registered office is established at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MUZZ LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 26 New Street, St. Helier, Jersey, («Actionnaire ordinaire votant de Catégorie A»),
ici représentée par Maître Marion Lalève, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey le 2 mai 2003,
2. CONVERGE LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, («Actionnaire ordinaire votant de Catégorie C»),
ici représentée par Maître Marion Lalève, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 1^{er} mai 2003,
3. PROBE LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Jersey, avec siège social au 26 New Street, St. Helier Jersey, Channel Islands («Actionnaire préférentiel votant de Catégorie D»),
ici représentée par Maître Marion Lalève, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 6 mai 2003,

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrer aux autorités compétentes.

Lequel mandataire, en sa qualité de mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, a requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qui est constituée par le présent acte (les «Statuts»).

Chapitre I^{er}. - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination et durée. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EVEREST MANAGEMENT S.A. (la «Société»).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est limité à l'achat et à la détention de certains titres émis par WELLS FARGO CREDIT CARD MASTER NOTE TRUST («les Titres»), le financement desdits achats et de ladite détention par l'émission de titres. La Société peut également investir les bénéfices résultant de ses investissements dans des Titres et des Portefeuilles de Réinvestissement (Reinvestment Portfolio), tels que définis dans le contrat de gestion des actifs entre la Société et le Gestionnaire des Actifs (tel que défini dans ce contrat), qui sera daté au ou aux environs du 9 mai 2003 (le «Contrat de Gestion des Actifs»).

La Société ne pourra pas contracter d'obligations autres que les titres émis occasionnellement par la Société ou les obligations résultant ou en rapport avec l'émission de titres pour un montant nominal total n'excédant pas USD 2.001.000.000,- (deux milliards un million de dollars des Etats-Unis).

La Société pourra, en vue de la réalisation de son objet social, accomplir toutes transactions financières. La Société pourra acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme par option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et obligations de quelque nature que ce soit, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties en relation avec ses propres engagements ou ceux de tiers et ce, dans n'importe quelle devise.

Plus généralement, la Société peut effectuer toute transaction et entreprendre tout investissement qu'elle considère nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, autorisé à toute société luxembourgeoise selon la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

La Société peut créer des bureaux et agences (permanents ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social - Actions

Art. 4. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 127.550,- (cent vingt-sept mille cinq cent cinquante dollars des Etats Unis), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions votantes ordinaires de Catégorie A, par 2.500 (deux mille cinq cents) actions votantes ordinaires de Catégorie C et par 102 (cent deux) actions préférentielles votantes de Catégorie D. Toutes les actions quelle que soit la catégorie ont chacune une valeur nominale de USD 25,- (vingt-cinq dollars des Etats-Unis).

Art. 5. Distribution des bénéfices. Chaque action votante ordinaire de Catégorie A et chaque action votante ordinaire de catégorie C donne droit à une partie des actifs et bénéfices de la Société proportionnellement au total des actions existant dans cette catégorie. Chaque action préférentielle votante de Catégorie D donne droit, sans préjudice des termes de l'Article 17 des présents Statuts à un dividende préférentiel récupérable de 10 pour cent p.a. de la valeur nominale d'une action préférentielle votante de Catégorie D. Le dividende préférentiel récupérable sera, chaque fois qu'il y aura une distribution de dividendes de la Société, payé par préférence aux dividendes payés pour les actions votantes ordinaires de Catégorie A et les actions votantes ordinaires de Catégorie C.

Art. 6. Transfert des actions. Les Actions sont en principe librement cessibles entre les actionnaires sous réserve des termes et conditions de la Convention d'Actionnaires qui sera datée au ou aux environs du 9 mai 2003 entre la Société, l'Actionnaire ordinaire votant de Catégorie A, l'Actionnaire ordinaire votant de Catégorie C et l'Actionnaire préférentiel votant de Catégorie D (la «Convention d'Actionnaires»). Les Actions seront transmissibles à des tiers, non actionnaires, sous réserve des termes et conditions de la Convention d'Actionnaires.

Art. 7. Rachat d'actions propres. La Société aura le droit et le pouvoir, sous réserve des termes et conditions de la Convention d'Actionnaires et dans les limites prévues par la Loi, d'acquérir et de racheter des actions dans son propre capital.

L'acquisition et la disposition par la Société d'actions dans son propre capital aura lieu en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions à déterminer par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de rachat et d'annulation de 100 pour cent des actions ordinaires votantes de Catégorie A ou de 100 pour cent des actions ordinaires votantes de Catégorie C, les actions votantes restantes représenteront 100 pour cent des droits de vote.

Chapitre III. - Administration

Art. 8. Nomination du conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non, pour un mandat qui ne peut excéder six ans et renouvelable.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la manière suivante:

(a) Le(s) détenteur(s) des actions ordinaires votantes de Catégorie A aura(ont) le droit de désigner pour nomination deux membres du conseil d'administration (désignés comme les «Administrateurs A») aussi longtemps que ce(s) détenteur(s) d'actions ordinaires votantes de Catégorie A continuera(ont) à détenir des actions ordinaires votantes représentant au moins 49% du total des actions ordinaires votantes en circulation de la Société. Pour les besoins de ces Statuts, l'expression «total des actions ordinaires votantes en circulation» comprend les actions ordinaires votantes souscrites de Catégorie A, les actions ordinaires votantes souscrites de Catégorie C et les actions préférentielles votantes de Catégorie D de la Société.

(b) Le(s) détenteur(s) des actions ordinaires votantes de Catégorie C aura le droit de désigner pour nomination deux membres du conseil d'administration (désignés comme les «Administrateurs C») aussi longtemps que ce(s) détenteur(s) des actions ordinaires votantes de Catégorie C continuera(ont) à détenir des actions ordinaires votantes représentant au moins 49 % du total des actions ordinaires votantes en circulation de la Société.

(c) Le(s) détenteur(s) des actions ordinaires votantes de Catégorie A et le(s) détenteur(s) des actions ordinaires votantes de Catégorie C désigneront ensemble pour nomination un membre du conseil d'administration («Administrateur Indépendant»). Dans les limites permises par la loi, l'Administrateur Indépendant ne tiendra compte que des intérêts de la Société, en ce compris les créanciers de la Société, en agissant ou en votant les décisions dont il est fait référence à l'Article 9. Une démission ou révocation de l'Administrateur Indépendant, et la nomination d'un successeur à l'Administrateur Indépendant, n'entrera en effet qu'à partir du moment où ledit successeur acceptera par écrit sa nomination en tant qu'Administrateur Indépendant. En cas de vacance du poste d'Administrateur Indépendant, le(s) détenteur(s) des actions ordinaires votantes de Catégorie A et le(s) détenteur(s) des actions ordinaires votantes de Catégorie C nommeront, dès que possible, un successeur à l'Administrateur Indépendant. Tous les droits, pouvoirs et autorité de l'Administrateur Indépendant seront limités à l'étendue nécessaire à l'exercice de ces droits et à l'accomplissement des tâches spécifiquement prévues par les Statuts. L'Administrateur Indépendant ne pourra à aucun moment remplir les fonctions de curateur de la faillite d'un actionnaire ou d'une Société Apparentée. Pour les besoins des présents statuts, l'expression «Administrateur Indépendant» désigne une personne physique qui n'a pas été, pendant une période de 5 ans avant sa nomination en tant qu'Administrateur Indépendant, et n'est pas, durant son mandat d'Administrateur Indépendant: (i) un employé, administrateur, actionnaire, cadre ou agent de la Société ou d'une de ses Sociétés Apparentées (en dehors de son mandat d'Administrateur Indépendant de la Société); (ii) un client, conseil, avocat, comptable, agent ou fournisseur de la Société ou d'une Société Apparentée; ou (iii) tout membre de la famille directe d'une personne décrite aux point (i) et (ii).

(d) Le conseil d'administration comprendra les administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux sous-sections (a) à (c) du présent article 8. Les actionnaires ne sont pas tenus de proposer pour nomination tous les administrateurs auxquels ils ont droit, étant entendu cependant que la Société aura à tout moment au moins trois administrateurs. La décision d'un actionnaire de ne pas proposer pour nomination le nombre total d'administrateurs auquel il a droit, ne constitue pas de la part de cet actionnaire une renonciation à son droit de proposer à tout moment ultérieur pour nomination le nombre d'administrateurs auquel il a droit.

(e) Les actionnaires voteront en faveur de l'élection d'un administrateur ou d'un administrateur proposé pour nomination par un actionnaire à tout moment en conformité avec les sous-sections (a) à (c) du présent article 8.

(f) L'assemblée générale des actionnaires décidera de la rémunération et des termes et conditions de nomination de chaque administrateur.

Pour les besoins des présents statuts, le terme «Affilié», désigne toute personne ou entité qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle la Société, est contrôlée par la Société ou est sous le contrôle habituel des actionnaires de la Société. Pour les besoins des présents Statuts, les termes «contrôle», «contrôlé» ou «contrôlant» comprendront, sans limitation aucune (i) la détention, le contrôle ou le pouvoir de détenir 10% ou plus des droits de vote (x) des actions en circulation de n'importe quelle catégorie de titres votants ou (y) des intérêts bénéficiaires de la Société ou de toute autre personne ou entité, le cas échéant, directement ou indirectement ou en agissant par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes ou entités, (ii) le contrôle, de quelque manière que ce soit, des actionnaires ou de la désignation de plus d'un directeur ou mandataire (ou de personnes exerçant des fonctions similaires) d'une telle personne ou entité, ou (iii) le pouvoir de contrôler, directement ou indirectement, la gestion ou la politique d'une telle personne ou entité.

Art. 9. Fonctionnement du conseil d'administration. Dans ses rapports avec les tiers, les administrateurs auront le pouvoir d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'entreprendre et d'entériner les actes et opérations correspondant à l'objet social de la Société, à condition de respecter les dispositions du présent Article 9.

Tous pouvoirs non expressément réservés par Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. La Société est engagée par la signature conjointe de tous les administrateurs. Le conseil d'administration peut nommer parmi ses membres un ou plusieurs directeurs généraux auxquels ils pourront accorder le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs fondés de pouvoirs.

Le conseil d'administration déterminera les responsabilités des fondés de pouvoir, leur rémunération (le cas échéant), la durée de leur mandat et toutes autres conditions de leur mandat

Tout administrateur peut demander qu'une question soit portée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration.

Tout membre du conseil d'administration pourra désigner un autre membre du conseil d'administrateur comme mandataire et lui donner le pouvoir écrit d'assister et d'agir pour son compte à toute réunion du conseil d'administration.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts, le conseil d'administration résoudra tout problème à la majorité des votes des membres du conseil d'administration. Cependant, le conseil d'administration peut adopter des résolutions seulement à l'unanimité des votes des Administrateurs A, des Administrateurs C et de l'Administrateur Indépendant, dans les domaines suivants:

(a) modification ou adoption de tout principe ou pratique comptable matériel utilisé par la Société;

(b) introduction d'une procédure judiciaire (quelque soit le montant du litige) ou règlement d'une procédure judiciaire à laquelle la Société est partie (i) impliquant des montants excédant USD 10.000,- (ou son équivalent dans toute autre devise) ou (ii) affectant matériellement les droits des actionnaires ou détenteurs de titres émis par la Société, à l'exception des litiges relatifs au recouvrement des sommes dues à la Société par des tiers qui peuvent être initiés ou réglés à la discrétion de la direction;

(c) approbation de l'introduction, extinction ou modification par la Société de toute disposition matérielle d'un contrat à long terme impliquant des paiements à la charge de la Société ou des prestations de services pour un montant excédant USD 10.000,- (dix-mille dollars des Etats-Unis) (ou son équivalent dans toute autre devise);

(d) élaboration ou modification significative des politiques d'investissement et de gestion de la trésorerie («investment and cash management policies») de la Société;

(e) vente de tout actif en dehors de la gestion habituelle des affaires;

(f) déclaration d'acomptes sur dividendes;

(g) conclusion de conventions en dehors de la gestion habituelle des affaires;

(h) proposition de vendre, grever ou disposer de toute autre manière que ce soit, de l'ensemble ou quasiment de l'ensemble des actifs de la Société (une vente ou un acte de disposition est réputé concerner «l'ensemble ou quasiment de l'ensemble des actifs de la Société» si la valeur totale des actifs vendus ou dont il a été disposé dans une telle transaction et pendant les douze mois précédant ladite transaction correspond à 66-2/3 % ou plus de la valeur de l'ensemble des actifs de la Société à compter de la fin du plus récent exercice fiscal clôturé de la Société);

(i) proposition d'accorder tout prêt à un actionnaire ou un Affilié de celui-ci;

(j) proposition de dissoudre ou liquider la Société;

(k) proposition de fusionner, consolider ou acquérir de manière substantielle tous les actifs d'une autre personne ou entité;

(l) proposition de modifier la nature des affaires conduites par la Société;

(m) proposition d'augmenter ou de réduire le capital social ou de rembourser ou racheter les actions de la Société;

(n) proposition d'amender ou de modifier les présents Statuts;

(o) instruction écrite au Gérant des Services Collatéraux en vertu des clauses 7.1 et 7.3 du Contrat des Services Collatéraux du ou aux environs du 9 mai 2003 entre la Société et DEUTSCHE BANK TRUST COMPANY AMERICAS.

A l'exception des dispositions de l'Article 8(c) concernant l'Administrateur Indépendant, en cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire à l'unanimité des administrateurs restants un administrateur pour remplir ce poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent, au lieu d'être approuvées lors d'une réunion du conseil d'administration, être valablement prises par écrit par tous les administrateurs. Dans ce cas, chaque administrateur recevra un projet explicite de la (des) résolution(s) à adopter et votera par écrit pour un ou plusieurs documents formant les résolutions. En outre, les résolutions du conseil d'administration peuvent être adoptées lors d'une réunion convoquée par télécopie, par téléconférence ou par vidéoconférence, à condition que tous les administrateurs soient présents ou représentés à cette téléconférence ou vidéoconférence.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, administrateur ou non, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil d'administration et, dans la mesure du possible, des assemblées d'actionnaires, et de conserver les registres et les procès-verbaux du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires et leurs transactions dans un registre spécialement tenu à cet effet, et il exécutera, si requis, des tâches similaires pour toutes les commissions du conseil d'administration (s'il en existe). Il aura également la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition de demeurer responsable pour les tâches ainsi déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité pour émettre des certificats et extraits pour le compte de la Société susceptibles d'être produits en justice ou, plus généralement, à l'encontre de tous tiers et pour être utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblées générales d'actionnaires

Art. 11. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire d'actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social de la Société ou à tout autre endroit situé à Luxembourg et indiqué dans la convocation à l'assemblée le 15 juin à 10.00 heures, heure luxembourgeoise.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales extraordinaires peuvent être tenues à tout moment.

Tout actionnaire en droit de désigner en vue de sa nomination au moins un administrateur peut convoquer une assemblée générale d'actionnaires et/ou proposer d'inscrire des questions à l'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires.

Art. 12. Droits de vote des actionnaires Chaque actionnaire peut participer aux assemblées générales d'actionnaires indépendamment du nombre d'actions qu'il détient.

Chaque action ordinaire et chaque action préférentielle votante donne droit à une voix.

Tout actionnaire peut désigner par procuration un mandataire, actionnaire ou non, afin de le représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Quorum - Majorité. Toutes les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires nécessitent la réunion d'un quorum. Le quorum est réuni si les actionnaires représentant au moins 75% du capital social de la Société sont présents ou représentés. Les décisions des actionnaires sont prises à la majorité des 3/4 des actionnaires présents, étant entendu cependant que l'assemblée générale des actionnaires ne pourra décider qu'à l'unanimité de tous les actionnaires pour:

(a) accorder des prêts à un Actionnaire ou un de ses Affiliés;

- (b) vendre des avoirs à un Actionnaire ou un de ses Affiliés;
- (c) dissoudre et liquider la Société;
- (d) fusionner, consolider ou acquérir de manière substantielle tous les actifs d'une autre personne ou entité;
- (e) modifier la nature des affaires conduites par la Société;
- (f) vendre, grever ou disposer de toute autre manière de l'ensemble ou quasiment de l'ensemble des actifs de la Société (une vente ou un acte de disposition est réputé concerner «l'ensemble ou quasiment l'ensemble des actifs de la Société» si la valeur totale des actifs vendus ou dont il a été disposé dans une telle transaction et pendant les douze mois précédant ladite transaction correspond à 66-2/3 % ou plus de la valeur de l'ensemble des actifs de la Société à compter de la fin du plus récent exercice fiscal achevé de la Société);
- (g) augmenter ou réduire le capital social ou rembourser ou racheter les actions de la Société; ou
- (h) amender ou modifier les Statuts.

Dans les limites permises par la Loi, les résolutions d'actionnaires peuvent, au lieu d'être prises à une assemblée générale des actionnaires, être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. Dans ce cas, chaque actionnaire recevra un projet explicite de la (des) résolution(s) à adopter et votera par écrit sur une ou plusieurs parties des documents formant les résolutions.

Chapitre VI. - Année sociale - Comptes annuels

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes seront arrêtés et le conseil d'administration préparera un bilan et les comptes pertes et profits (conformément au principes comptables généralement admis au Luxembourg).

Art. 16. Inspection des documents. Chaque actionnaire peut prendre connaissance du bilan et des comptes pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Répartition des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires ordinaires votants de Catégorie A et de Catégorie C proportionnellement à leur participation dans la Société, et ce après paiement des dividendes préférentiels reportés aux actions préférentielles votantes de Catégorie D. Conformément à la loi applicable, l'assemblée générale des actionnaires aura le pouvoir et l'autorité de déclarer et payer les dividendes.

Chapitre VII. - Dissolution - Faillite - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou toute autre procédure similaire d'un ou de tous les actionnaires, n'entraînera pas la dissolution de la Société. Conformément à l'Article 13 des Statuts, les actionnaires doivent être d'accord sur la dissolution et la liquidation de la Société, ainsi que sur les termes et conditions y relatifs.

Art. 19. Faillite. Sauf disposition contraire de la loi, la Société ne pourra pas, sans vote en sa faveur de l'actionnaire ordinaire votant de Catégorie A, de l'actionnaire ordinaire votant de Catégorie C et de l'actionnaire préférentiel votant de Catégorie D et de tous les administrateurs (y compris, sans limitation aucune, l'accord exprès de l'Administrateur Indépendant), initier de procédure tendant à déclarer la Société en faillite ou en état d'insolvabilité; ou consentir à l'introduction d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité à son encontre; ou déposer une requête visant, ou consentir à, la réorganisation ou à l'assistance en application de n'importe quelle loi applicable relative à la faillite; ou consentir à la nomination d'un mandataire de justice, liquidateur, cessionnaire, mandataire ou séquestre (ou tout autre intervenant officiel similaire) de la Société ou d'une partie substantielle de ses actifs; ou faire tout transfert en faveur des créanciers; ou reconnaître par écrit son incapacité à payer ses dettes de manière générale à leur échéance; ou accomplir tout acte complémentaire à une telle action, pendant une période d'une année après que la Société ait satisfait à toutes ses obligations envers tous ses créanciers.

Art. 20. Liquidation. La liquidation de la Société sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation, les actions préférentielles votantes de Catégorie D confèrent un droit préférentiel de liquidation équivalent à la valeur nominale desdites actions dans la Société. Le montant correspondant au droit préférentiel de liquidation sera payé par préférence au paiement des actions ordinaires votantes de Catégorie A et des actions ordinaires votantes de Catégorie C. Chaque action ordinaire votante de Catégorie A et chaque action ordinaire votante de Catégorie C confère un droit identique et au pro rata dans le surplus de liquidation, après que le paiement dû aux actions préférentielles votantes de Catégorie D ait été effectué.

Chapitre VIII. - Audit

Art. 21. Auditeur Statutaire. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs auditeurs statutaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les auditeurs statutaires et fixera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mission, qui ne peut excéder six années.

Chapitre IX. - Loi applicable - Statut legal

Art. 22. Référence à la Loi. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, seront régis par les dispositions de la Loi y afférentes.

Art. 23. Statut légal. La Société devra à tout moment respecter les exigences légales applicables pour la reconnaissance de la Société comme entité juridique distincte du(des) détenteur(s) d'actions ordinaires votantes de Catégorie A, du(des) détenteur(s) d'actions ordinaires votantes de Catégorie C et du(des) titulaire(s) d'actions préférentielles votantes de Catégorie D de la Société (chacun étant désigné par le terme «Actionnaire») et de ses Affiliés, comprenant, sans limitation, ce qui suit:

(a) la Société doit avoir son siège principal exécutif, ainsi que ses numéros de téléphone et de télécopie distincts de ceux de tout Actionnaire ou Affilié et doit identifier de manière évidente ledit siège et lesdits numéros comme étant les siens. De plus, la Société doit utiliser ses propres papier à en-tête, factures et chèques, qui reflètent ses adresse, numéro de téléphone et de télécopie séparés;

(b) la Société tiendra ses registres, livres et comptes distincts de ceux de tout Actionnaire ou Affilié ou de toute autre entité. La Société préparera et conservera tous les livres nécessaires et raisonnables et les registres conformément aux exigences habituelles de l'activité de la Société en droit luxembourgeois;

(c) la Société conservera ses propres comptes bancaires, son propre personnel (le cas échéant) et ses propres livres de comptes exacts et complets;

(d) la Société agira envers les tiers (y compris les créanciers de tout Actionnaire ou Affilié) sous la dénomination propre de la Société et en tant qu'entité distincte et propre et non en tant que département, division ou autre, d'un Actionnaire ou Affilié;

(e) toutes les formalités d'usage concernant l'existence de la Société, et ce y compris la tenue des assemblées et la tenue à jour exacte des distinctes de celles de tout Actionnaire ou Affilié, doivent être observées;

(f) la Société agit indépendamment en son nom propre et par l'intermédiaire de ses propres dirigeants et représentants. Aucun Affilié ne sera nommé ou n'agira comme représentant de la Société;

(g) les investissements sont effectués au nom de la Société directement par la Société ou pour son compte par des courtiers engagés et payés par la Société ou ses représentants;

(h) la Société ne garantit, n'assume, n'est tenue personnellement, et ne peut s'autoriser à être tenue de garantir ou assumer aucune responsabilité ou obligation de tout Actionnaire ou Affilié;

(i) la Société est et prétend rester solvable et s'engage à assumer ses propres obligations, à régler ses propres dettes et obligations de toute nature, y compris tous les frais administratifs, à partir de ses actifs propres;

(j) les actifs de la Société sont distinctement identifiés, conservés et séparés. Les actifs de la Société sont à tout moment détenus par ou pour le compte de la Société et s'ils sont détenus pour le compte de la Société par une autre entité, ils doivent être identifiables à tout moment (conformément aux usages) comme actifs détenus par la Société. Cette restriction implique, entre autres choses, que les fonds de la Société ne soient pas confondus avec ceux de tout Affilié et que la Société détienne tous ses comptes en son nom propre, avec son propre numéro d'identification fiscal et de manière distincte de ceux de tout Actionnaire ou Affilié;

(k) la Société doit à tout moment être capitalisée de manière adéquate pour s'engager dans les transactions envisagées dans son objet social;

(l) toutes les données et registres (y compris les enregistrements informatiques) utilisés par la Société ou tout Actionnaire ou Affilié dans le cadre du recouvrement et de l'administration de tout prêt, doit refléter l'intérêt de la propriété de la Société;

(m) aucun fonds de la Société ne sera investi dans des titres émis par un Actionnaire ou un Affilié.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'Article 14 des présents Statuts, l'actuel exercice social de la Société commence à la date de constitution et se termine le 31 décembre 2003.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 2.500 (deux mille cinq cents) actions ordinaires votantes de Catégorie A, aux 2.500 (deux mille cinq cents) actions ordinaires votantes de Catégorie C et aux 102 (cent deux) actions préférentielles votantes de Catégorie D, représentant l'intégralité du capital social comme suit:

1. MUZZ LIMITED, préqualifiée 2.500 (deux mille cinq cents) actions ordinaires votantes de Catégorie A	2.500
2. CONVERGE LIMITED, préqualifiée 2.500 (deux mille cinq cents) actions ordinaires votantes de Catégorie C	2.500
3. PROBE LIMITED, préqualifiée 102 (cent deux) actions préférentielles votantes de Catégorie D	102
Total: 5,102 actions	5102

Toutes ces actions sont libérées à concurrence de cent vingt-sept mille cinq cent cinquante Dollars des Etats Unis (USD 127.550,-) de telle sorte que le montant de cent vingt-sept mille cinq cent cinquante Dollars des Etats Unis (USD 127.550,-) est à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital souscrit étant de USD 127.550,- (cent vingt-sept mille cinq cent cinquante Dollars des Etats-Unis) est évalué à EUR.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société consécutivement au présent acte, sont estimés à approximativement 3.800,- EUR (trois mille huit cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les administrateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont adopté les résolutions suivantes:

- l'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à cinq et le nombre de commissaires aux comptes à un.
- l'assemblée nomme comme administrateurs pour une période de 6 ans:

- Monsieur Dean Allen Christiansen, administrateur de société, né à Michigan (USA) le 13 août 1959, demeurant à 48 Wall Street, New York, NY 10005, USA, en qualité d'Administrateur Indépendant;

- Monsieur Orlando Figueroa, administrateur de société, né à New-York (USA) le 6 avril 1960, demeurant à 48 Wall Street, New York, NY 10005, USA, en qualité d'Administrateur A;

- Monsieur Albert Joseph Fioravanti, administrateur de société, né à New-York (USA) le 7 août 1964, demeurant à 48 Wall Street, New York, NY 10005, USA, en qualité d'Administrateur A;

- SPV JERSEY LIMITED, une société de droit de Jersey, ayant son siège social à Seaton House, 17 Seaton Place, Saint Helier, Channel Islands, JE1 1B, inscrite au registre de commerce de Jersey sous le numéro 61936, en qualité d'Administrateur C;

- Monsieur Eric Armand Biren, expert comptable, né à Bruxelles le 14 juin 1969, demeurant 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité d'Administrateur C.

- l'assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 119 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 29.501.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2003.

- le siège social est établi au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes susmentionnées, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de distorsion entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: M. Lalève, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, vol. 17CS, fol. 73, case 10. – Reçu 1.116,22 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

G. Lecuit.

(035090.3/220/725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

REISSWOLF S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8069 Bartringen, 13, rue de l'Industrie.

H. R. Luxemburg B 34.878.

Im Jahre zweitausendunddrei, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft REISSWOLF S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 34.878, gegründet durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 6. September 1990, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 84 vom 23. Februar 1991 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine ausserordentliche Generalversammlung unter Privatschrift vom 4. Dezember 2001, wovon ein Auszug des Protokolls im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 565 vom 11. April 2002 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Rolf-Eric Eichholz, Betriebswirt, mit Berufsanschrift in 13, rue de l'Industrie, L-8069 Bartringen.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, Jurist, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die sechstausend (6.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche das gesamte Kapital von einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Umwandlung der 1.500 Namensaktien von Herrn Dr. Rolf Eichholz in 1.500 Inhaberaktien (actions au porteur)
Entsprechende Abänderung von Absatz 1 von Artikel 5 der Satzung.

2) Abänderung des Schemas zur Bestimmung des Wertes der Aktien, welcher bei Ausübung des Vorkaufsrechtes gültig ist, wie folgt:

$$\text{Wert einer Aktie in EUR} = 0,8 N \times \frac{3 \text{ DG} + \text{RE}}{\text{GK}}$$

Wobei

DG=Durchschnittlicher Gewinn der letzten 3 Jahre beginnend mit dem letzten abgeschlossenen Geschäftsjahr in EUR
RE=Eigenkapital - 10%

(Werte in EUR aus der letzten von der Hauptversammlung angenommenen Bilanz)

GK=Gesellschaftskapital in EUR

N=Nominalwert einer Aktie in EUR

Entsprechende Abänderung von Absatz 6 von Artikel 6 der Satzung.

3) Ausscheiden des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Dr. Rolf Eichenholz und Bestätigung als Verwaltungsratsmitglieder von Herrn Rolf-Eric Eichholz, Herrn Horst Schmidt und Herrn Harald Schiffler.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die 1.500 Herrn Dr. Rolf Eichholz gehörenden Namensaktien in Inhaberaktien umzuwandeln.

Dementsprechend wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abgeändert um in Zukunft wie folgt zu lauten:

«**Art. 5. Absatz 1.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Absatz 6 von Artikel 6 durch folgenden Absatz zu ersetzen:

«Zur Bestimmung des Wertes der Aktien, welcher bei Ausübung des Vorkaufsrechtes gültig ist, wird jährlich zur Hauptversammlung folgendes Schema angewandt:

$$\text{Wert einer Aktie in EUR} = 0,8 N \times \frac{3 \text{ DG} + \text{RE}}{\text{GK}}$$

Wobei

DG=Durchschnittlicher Gewinn der letzten 3 Jahre beginnend mit dem letzten abgeschlossenen Geschäftsjahr in EUR
RE=Eigenkapital - 10%

(Werte in EUR aus der letzten von der Hauptversammlung angenommenen Bilanz)

GK=Gesellschaftskapital in EUR

N=Nominalwert einer Aktie in EUR

Dieser Wert ist jeweils bis zur nächsten Hauptversammlung gültig.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Dr. Rolf Eichholz als Verwaltungsratsmitglied an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

Desweiteren werden die Mandate der Herren Rolf-Eric Eichholz, Horst Schmidt und Harald Schiffler als Mitglieder des Verwaltungsrats bestätigt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um sechzehn Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R.-E. Eichholz, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, vol. 139S, fol. 35, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juni 2003.

A. Schwachtgen.

(035200.3/230/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

REISSWOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 34.878.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 705 du 11 juin 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(035201.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**IPSEN, Société Anonyme,
(anc. MAYROY).**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.865.

L'an deux mille trois, le vingt-huit avril.

Par-devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MAYROY, une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.865 constituée suivant acte notarié en date du 27 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 6 janvier 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1728 du 4 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Maître Yves Prussen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Denise Vervae, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Schill, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 10 avril 2003.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée, tel que figurant dans l'avis de convocation et la procuration est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en IPSEN et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Restructuration du capital social avec augmentation du capital autorisé en divisant chaque action de chaque classe en 25 actions de la même classe et en portant à un million six cent quatre-vingt quatorze mille trois cent soixante-quinze (1.694.375) le nombre total d'actions de classe D à émettre, de sorte à donner aux alinéas 1 et 5 de l'article 5 la teneur suivante:

«**Alinéa 1^{er}.** Le capital autorisé de la Société est fixé à quatorze millions deux cent neuf mille six cent quatre-vingt euros (14.209.680,- EUR) divisé en quarante-quatre millions cent quarante-trois mille sept cents (44.143.700) actions de classe A, deux millions huit cent quatre-vingt huit mille quatre cent cinquante (2.888.450) actions de classe B, vingt-deux millions trois cent vingt et un mille huit cent soixante-quinze (22.321.875) actions de classe C et un million six cent quatre-vingt quatorze mille trois cent soixante-quinze (1.694.375) actions de classe D. De ce capital autorisé un million six cent quatre-vingt quatorze mille trois cent soixante-quinze (1.694.375) actions de classe D sont réservées pour l'émission d'actions dans le cadre d'un plan d'option sur actions.»

«**Alinéa 5.** Le capital social est fixé à onze millions cinq cent trente-quatre mille quatre cent dix euros (11.534.410,- EUR) représenté par quarante-quatre millions cent quarante-trois mille sept cents (44.143.700) actions de classe A, deux millions huit cent quatre-vingt huit mille quatre cent cinquante (2.888.450) actions de classe B et dix millions six cent trente-neuf mille neuf cents (10.639.900) actions de classe C. Les actions n'ont pas de désignation de valeur nominale.»

Et renonciation au droit de souscription préférentiel en rapport avec les actions supplémentaires de classe D à émettre dans le cadre des plans d'option sur actions.

3. Approbation de la modification des conditions des bons de souscription émis par la Société consistant en la multiplication par 25 du nombre d'actions à émettre en cas d'exercice d'un bon.

Le bureau relève que, contrairement au libellé du point 2 de la convocation, l'Assemblée ne statuera pas sur une augmentation du capital autorisé mais uniquement sur une restructuration du capital autorisé par division de chaque action en 25 actions de la même classe.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les deux millions trois cent six mille huit cent quatre-vingt-deux (2.306.882) actions des catégories A, B et C représentant l'intégralité du capital social, un million neuf cent trente-quatre mille quatre cent soixante-trois (1.934.463) actions faisant plus de cinquante pourcent dans chaque catégorie d'actions sont dûment présentes ou représentées à la présente Assemblée et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale en IPSEN.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions mentionnées ci-après une société anonyme sous la dénomination de IPSEN.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de restructurer le capital social et le capital autorisé en divisant chaque action de chaque classe en vingt-cinq (25) actions de la même classe et en portant à un million six cent quatre-vingt quatorze mille trois cent soixante-quinze (1.694.375) le nombre total d'actions de classe D à émettre.

En conséquence, le premier alinéa et le cinquième alinéa de l'article 5 sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1.** Le capital autorisé de la Société est fixé à quatorze millions deux cent neuf mille six cent quatre-vingt euros (14.209.680,- EUR) divisé en quarante-quatre millions cent quarante-trois mille sept cents (44.143.700) actions de classe A, deux millions huit cent quatre-vingt huit mille quatre cent cinquante (2.888.450) actions de classe B, vingt-deux millions trois cent vingt et un mille huit cent soixante-quinze (22.321.875) actions de classe C et un million six cent quatre-vingt quatorze mille trois cent soixante-quinze (1.694.375) actions de classe D. De ce capital autorisé un million six cent quatre-vingt quatorze mille trois cent soixante-quinze (1.694.375) actions de classe D sont réservées pour l'émission d'actions dans le cadre d'un plan d'option sur actions.»

«**Alinéa 5.** Le capital social est fixé à onze millions cinq cent trente-quatre mille quatre cent dix euros (11.534.410,- EUR) représenté par quarante-quatre millions cent quarante-trois mille sept cents (44.143.700) actions de classe A, deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante (2.888.450) actions de classe B et dix millions six cent trente-neuf mille neuf cents (10.639.900) actions de classe C.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver la modification des conditions des bons de souscription émis par la Société consistant en la multiplication par vingt-cinq (25) du nombre d'actions à émettre en cas d'exercice d'un bon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. Prussen, D. Vervaeet, P. Schill, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2003, vol. 877, fol. 7, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(035000.3/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

IPSEN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(035002.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

boesner, S.à r.l.-LUXEMBOURG, boesner, S.à r.l.-LUXEMBOURG, FOURNITURES POUR LES BEAUX-ARTS, LES METIERS D'ARTS ET L'ENCADREMENT EN GROS ET EN DETAIL,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4152 Esch-sur-Alzette, 21, rue Jean Jaurès.

H. R. Luxemburg B 94.041.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Christoph Schmelzer, Kaufmann, geboren in D-Trier am 25. November 1974, wohnhaft zu D-54296 Trier, Kaiserstrasse 37a,

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes WESTERWEIDE, GmbH, mit Sitz in D-58456 Witten, Gewerkenstrasse 2, eingetragen beim Amtsgericht Witten, Nummer HRB 844,

hier vertreten durch den alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer,

Herrn Klaus Boesner, Kaufmann, geboren in D-Leonberg am 25. Juli 1956, wohnhaft zu D-85521 Ottobrunn, Ludwig-Thoma-Strasse 17,

3) Herr Joachim Schmelzer, Kaufmann, geboren in D-Trier am 14. August 1945, wohnhaft in D-54296 Trier, Osbüsch 24.

Welche Komponenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komponenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch einstimmig beschlossene Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanggesellschaft werden, um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft sind:

- * der Verkauf von Künstlermaterialien und Einrahmungsbedarf im Groß- und Einzelhandelsbereich,
- * die Produktion und Herstellung von Bilderrahmen, Keilrahmen und Passepartouts,
- * sowie alle artverwandten Geschäfte, die dem Geschäftszweck dienlich sind.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet boesner, S.à.r.l. - LUXEMBOURG, FOURNITURES POUR LES BEAUX-ARTS, LES METIERS D'ARTS ET L'ENCADREMENT EN GROS ET EN DETAIL, in Abkürzung boesner, S.à.r.l. - LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch-sur-Alzette.

Er kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- €), und ist eingeteilt in dreihundert (300) Gesellschaftsanteile von je zweihundertfünfzig Euro (250,- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1. an Herrn Christoph Schmelzer, vorgeannt, neunzig Anteile	90
30 %, Stammeinlage € 22.500,-	
2. an die Gesellschaft WESTERWEIDE, GmbH, vorgeannt, einhundertachtzig Anteile	180
60 %, Stammeinlage € 45.000,-	
3. an Herrn Joachim Schmelzer, vorgeannt, dreissig Anteile	30
10 %, Stammeinlage € 7.500,-	
Total: dreihundert Anteile	300
100 %, Gesamteinlage € 75.000,-	

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.

- * Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.
- * Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.
- * Falls ein alleiniger Gesellschafter vorliegt, hat er alle Rechte und Befugnisse, die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.

* Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

* Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs (6) Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

* Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

* Nur die Gesellschafterversammlung kann mit Zustimmung des betroffenen Gesellschafters mehrere voll eingezahlte Gesellschaftsanteile zu einem einheitlichen Gesellschaftsanteil zusammenlegen.

Art. 10. Übertragung der Anteile - Bewertung.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern bedarf der einstimmigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Im Falle der Ausübung des Vorkaufsrechtes wird der Wert der abzutretenden Gesellschaftsanteile nach ihrem wirklichen Wert bestimmt. Zum Zwecke der Anteilsbewertung ist von der Geschäftsführung unverzüglich eine Abfindungsbilanz aufzustellen. In diese Bilanz sind alle aktiven und passiven Vermögenswerte der Gesellschaft mit ihrem wirklichen Wert einzusetzen. Rücklagen sowie evtl. Gewinn- und Verlustvorträge sind aufzulösen; der Geschäftswert (Unternehmenswert) ist jedoch nicht zu berücksichtigen. Grundstücke sind stets nach dem Verkehrswert einzusetzen.

Die Beteiligten können im Einzelfall eine abweichende Vereinbarung treffen.

Können sich die Beteiligten über die Höhe des Abfindungsguthabens nicht einigen, so soll die Feststellung durch einen von ihnen gemeinsam zu benennenden vereidigten Sachverständigen getroffen werden.

Das zu leistende Entgelt für die abgetretenen Gesellschaftsanteile ist zur einen Hälfte spätestens ein halbes Jahr nach der Beschlußfassung der Gesellschafterversammlung und zur anderen Hälfte innerhalb eines weiteren Jahres zu zahlen und vom Tage des Gesellschafterbeschlusses an mit jährlich 1 vom Hundert über dem Basiszins der Europäischen Zentralbank zu verzinsen.

Die Käufer sind berechtigt das Abfindungsguthaben auch vorzeitig oder in höheren Teilbeträgen auszuzahlen.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Wettbewerbsverbot - Befreiung / Tätigkeitsverpflichtung.

* Die geschäftsführenden Gesellschafter dieser Gesellschaft sind verpflichtet innerhalb der Unternehmensgruppe boesner vollzeitlich tätig zu sein.

* Die Gesellschafterversammlung ist ermächtigt, durch Beschluss mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen einem beherrschenden Gesellschafter oder einem Gesellschafter-Geschäftsführer die Befreiung von dem Verbot zu erteilen, auf dem Gebiet der Gesellschaft auch allein oder für eine andere Gesellschaft/andere Gesellschaften tätig zu werden. Die Gesellschafterversammlung kann die näheren Einzelheiten (Aufgabenabgrenzung, Entgeltvereinbarung, Entschädigungsverzicht, Umfang der erlaubten wettbewerblichen Tätigkeit) im Einzelfall regeln.

Art. 13. Gesellschafterversammlung.

1. Die Gesellschafter fassen ihre Beschlüsse in Gesellschafterversammlungen. Der Abhaltung einer Versammlung bedarf es nicht, wenn sämtliche Gesellschafter schriftlich dem zu fassenden Beschluss zugestimmt haben. Zur Abänderung dieses Gesellschaftsvertrages ist jedoch in jedem Fall ein Beschluß der Gesellschafterversammlung erforderlich.

2. Die Gesellschafterversammlung wird durch die Geschäftsführung einberufen. Die Einladung der Gesellschafter hat durch eingeschriebenen Brief unter Angabe der Tagesordnung mit einer Frist von zwei Wochen zu erfolgen.

Die Geschäftsführung hat eine außerordentliche Gesellschafterversammlung einzuberufen, wenn dies im Interesse der Gesellschaft als geboten erscheint.

Gesellschafter, deren Gesellschaftsanteile zusammen mindestens 20 % des Stammkapitals entsprechen, sind berechtigt, unter Angabe des Zwecks und der Gründe die Einberufung der Gesellschafterversammlung zu verlangen.

3. Jeder Gesellschafter kann seine Rechte in der Gesellschafterversammlung grundsätzlich nur persönlich bzw. durch seine gesetzlichen Vertretungsorgane wahrnehmen.

Er kann sich jedoch in der Versammlung durch einen anderen Gesellschafter oder eine sachkundige Person, die hinsichtlich der ihr zur Kenntnis kommenden Angelegenheiten einer beruflichen Schweigepflicht unterliegt, mit schriftlicher Vollmacht vertreten lassen.

4. Beschlüsse bedürfen, soweit durch Gesetz oder Gesellschaftsvertrag keine größere Mehrheit vorgeschrieben ist, der Mehrheit von 51 v. H. der Stimmen des Gesellschaftskapitals.

Zur Änderung dieses Gesellschaftsvertrages sowie zur Auflösung der Gesellschaft bedarf es eines Beschlusses mit 85 v. H. des Gesellschaftskapitals.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

5. Die Gesellschafterversammlung beschließt insbesondere über

- a) die Feststellung der Jahresbilanz und die Verwendung des Reingewinns, der sich daraus ergibt,
- b) die Bestellung und die Abberufung von Geschäftsführern sowie deren Entlastung,
- c) die Maßregeln zur Prüfung und Überwachung der Geschäftsführung,

d) die Geltendmachung von Ersatzansprüchen, welche der Gesellschaft aus der Gründung oder Geschäftsführung gegen Geschäftsführer oder Gesellschafter zustehen, sowie die Vertretung der Gesellschaft in Prozessen, welche sie gegen einen Geschäftsführer zu führen hat,

e) sowie über alle die Geschäfte, die nach diesem Gesellschaftsvertrag der Zuständigkeit der Gesellschafter zugewiesen sind, insbesondere die in Artikel 14.2. dieses Vertrages genannten Geschäfte.

6. Soweit nicht eine notarielle Beurkundung erfolgt, ist über die Versammlung und die in ihr gefassten Beschlüsse ein Protokoll zu fertigen, das von dem Protokollführer und einem Geschäftsführer zu unterzeichnen ist; erfolgt die Beschlussfassung im Wege des schriftlichen Verfahrens, hat die Geschäftsführung über diese Beschlussfassung ein Protokoll zu fertigen. Das Protokoll ist allen Gesellschaftern unverzüglich zuzustellen.

Art. 14. Geschäftsführung.

1. Gegenüber von Dritten wird die Gesellschaft durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

2. Im internen Gesellschafterverhältnis benötigen der oder die Geschäftsführer die vorherige schriftliche Zustimmung der Gesellschafterversammlung für folgende Geschäfte:

- a) Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und Rechten an Grundstücken,
- b) Bestellung und Abberufung von Prokuristen und Handlungsbevollmächtigten,
- c) Abschluß von Dienstverträgen jeder Art, sofern deren Kündigungsfrist mindestens sechs (6) Monate beträgt oder die darin vereinbarte Bruttojahresvergütung mehr als dreissigtausend Euro (30.000,- €) beträgt.
- d) Versorgungszusagen jeder Art,
- e) Anschaffung von Gegenständen des Anlagevermögens mit einem Wert im Einzelfall von mehr als dreissigtausend Euro (30.000,- €),
- f) Erwerb und Veräußerung von Beteiligungen an anderen Unternehmen,
- g) Übernahme von Bürgschaften und Aufnahme von Darlehen, insbesondere auch von Bankkrediten, wenn der Wert im Einzelfall dreissigtausend Euro (30.000,- €) übersteigt,
- h) Eingehung von Wechselverbindlichkeiten.

Bei Gefahr in Verzug oder wenn ein Gesellschafterbeschluss zuvor nicht rechtzeitig ohne wesentliche Nachteile für die Gesellschaft eingeholt werden kann, sind die Gesellschafter unverzüglich zu informieren und ein nachträglicher Gesellschafterbeschluss einzuholen.

3. Die Geschäftsführer haben die Geschäfte der Gesellschaft nach Maßgabe des Gesetzes, des Gesellschaftervertrages und der Beschlüsse der Gesellschafter zu führen.

4. Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung oder sei es durch die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafterversammlung überlassen.

5. Der Geschäftsführer wird für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 15.

1. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

2. Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 16. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Es beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Inventar - Bilanz.

* Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

* Die Geschäftsführung hat in den ersten drei Monaten eines jeden Geschäftsjahres den Jahresabschluss für das abgelaufene Geschäftsjahr (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung) nach den Grundsätzen ordnungsmässiger Buchführung und Bilanzierung unter Berücksichtigung der handels- und steuerrechtlichen Bewertungsvorschriften aufzustellen und zusammen mit einem Geschäftsbericht (Lagebericht) der Gesellschafterversammlung vorzulegen. Soweit das Gesetz eine längere Frist einräumt, kann diese ausgenutzt werden.

* Der Jahresabschluss wird von der Gesellschafterversammlung festgestellt. Dies gilt auch für einen geänderten oder berichtigten Jahresabschluss.

* Die Gesellschafterversammlung beschließt unter Beachtung der gesetzlichen Regelungen nach freiem Ermessen, ob und inwieweit ein zur Verfügung stehender Reingewinn als Rücklage verwendet, vorgetragen oder zur Verteilung an die Gesellschafter gelangen soll. An einem zur Verteilung gelangenden Gewinn nehmen die Gesellschafter nach dem Verhältnis der Nennbeträge ihrer Gesellschaftsanteile teil.

Art. 19. Auflösung / Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2003.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sowie etwa anfallende Steuern trägt die Gesellschaft.

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung angefallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf zweitausendneuhundert Euro (2.900,- €) geschätzt.

Gesellschaftsversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-4152 Esch-sur-Alzette, 21, rue Jean Jaurès festgesetzt.

2) Herr Christoph Schmelzer, Kaufmann, geboren in D-Trier am 25. November 1974, wohnhaft in D-54296 Trier, Kaiserstrasse 37a, wird auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft boesner, S.à.r.l. - LUXEMBOURG, FURNITURES POUR LES BEAUX-ARTS, LES METIERS D'ARTS ET L'ENCADREMENT EN GROS ET EN DETAIL, in Abkürzung boesner, S.à.r.l. - LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ernannt.

Der Geschäftsführer verpflichtet die Gesellschaft gemäss den Bestimmungen des Artikel 14 der Satzung.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnende Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schmelzer, K. Boesner, J. Schmelzer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2003, vol. 523, fol. 19, case 3. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 1. Juli 2003.

J. Gloden.

(035082.3/213/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

D.L. PARTNERSHIP ANTIBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 76.852.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2003.

Signature.

(034925.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

D.L. PARTNERSHIP ARCUEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 83.164.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2003.

Signature.

(034927.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

TELECOMS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 69.512.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of the month of May.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, who shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy (Grand Duchy of Luxembourg);

hereby represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 May, 2003.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to record the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of TELECOMS CONSULTING S.A., having its registered office at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, (the «Company») incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, dated April 20, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 513 of July 6, 1999,

amended by private deed of the General Meeting dated May 28, 2002, in accordance with article 3 of the law of 10th December 1998 relating to the conversion by the commercial companies of their capital in Euro, published in the Recueil du Mémorial C, n° 1222 of August 19, 2002,

filed in the register of commerce at Luxembourg R. C. S Number B 69.512.

II.- That the Company has a share capital of thirty thousand nine hundred eighty-six Euros sixty-nine Cents (30,986.69 EUR), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares of a par value of twenty-four Euros seven eight-nine three five two Cents (24.789352 EUR), fully paid up.

III.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company since May 28, 2003, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus deemed terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if they had always been its own.

VI.- That as a consequence of such dissolution full discharge is granted to the directors and statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée aux fins des présentes par M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mai 2002.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société anonyme TELECOMS CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 513 du 6 juillet 1999,

modifié suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale en date du 28 mai 2002, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1222 du 19 août 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 69.512.

II.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros sept huit neuf trois cinq deux cents (24,78935 EUR) chacune, intégralement libérée.

III.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société depuis le 28 mai 2003, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le comparant en tant qu'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution de la Société.

V.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation censée faite de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VI.- Que par suite de cette dissolution décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII.- Qu'il est procédé à la destruction du registre des associés de la Société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, vol. 17CS, fol. 93, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 juin 2003.

P. Decker.

(035296.3/206/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

ProLogis ITALY X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.043.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, which is duly represented by its manager Mr David Bannerman, Company Director, Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis ITALY X, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within the municipality by simple resolution of the manager(s) and to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means

of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at thirty thousand euros (EUR 30,000.-), represented by thirty (30) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of his (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Subscription

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prequalified.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The appearing party estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, elle-même dûment représentée par son gérant Monsieur David Bannerman, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis ITALY X, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans le territoire de la commune par simple décision du (des) gérants et en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Bannermann et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 14, case 1. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

F. Baden.

(035167.3/200/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

STRASSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue de Trévires.
R. C. Luxembourg B 30.564.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Schaedgen, directeur, demeurant à L-5852 Hespérange 43, rue d'Iltzig,
«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la S.A. AGF BELGIUM INSURANCE dont le siège est sis à rue de Laeken, 35 à 1000 Bruxelles;

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme STRASSEN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2628 Luxembourg, 99, rue de Trévires, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.564, a été constituée suivant acte reçu le 26 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 262 du 20 septembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 52, case 10 dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 1119 du 23 juillet 2002;

II.- Que le capital social de la société anonyme STRASSEN HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.066.400,- (un million soixante-six mille quatre cents euros), représentés par 430 (quatre cent trente) actions de EUR 2.480 (deux mille quatre cent quatre-vingt euros), chacune intégralement libérée;

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société STRASSEN HOLDING S.A.;

IV.- Que son mandant déclare avoir pris connaissances des dispositions de la loi luxembourgeoise du 11 août 1998 relative à l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment;

V.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société STRASSEN HOLDING S.A.;

VI.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société;

VII.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute;

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société anonyme AGF LIFE LUXEMBOURG, 14, boulevard Franklin Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Schaeegen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 18CS, fol. 5, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(035212.3/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

INTERNATIONAL FINANCIERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 26.340.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2003.

Signature.

(034921.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

PARTNER IN LIFE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 39, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 84.256.

Im Jahre zweitausendunddrei, am fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger mit Amtssitz im Grossherzogtum Luxemburg

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft PARTNER IN LIFE S.A., einer luxemburgischen Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 39, boulevard Joseph II, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger aus Luxemburg am 19. Oktober 2001, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 84.256, statt.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Aloyse Steichen, Berater, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hofstrasse 76 A.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Victor Elvinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler

- Herrn Hans Joachim Planta, Berater, wohnhaft in L-5160 Mondorf-les-Bains, 32, avenue des Bains,

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von 100.000,- Euro (hunderttausend Euro), von bisher 100.000,- Euro (hunderttausend Euro) auf 200.000,- Euro (zweihunderttausend Euro), gegen Ausgabe von 1.000 (tausend) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 100,- Euro (hundert Euro).

Zeichnung und bar Einzahlung der 1.000 (tausend) neuen Aktien durch PARTNER IN LIFE LTD., mit Sitz in Finsgate 5-7 Cranwood Street, London EC1V 9EE.

b) Dementsprechende Abänderung von Artikel 5, der Satzung, welcher folgenden Wortlaut bekommt:

«Das Gesellschaftskapital beträgt 200.000,- EUR (zweihunderttausend Euro) aufgeteilt in 2.000 (zweitausend) Aktien mit einem Nominalwert von je 100,- EUR (hundert Euro).»

2. Die persönlich anwesenden und die vertretenen Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, sowie die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angeführt. Diese Anwesenheitsliste, nachdem sie ne varietur durch die anwesenden Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, den Versammlungsvorstand und den amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie durch die Komparenten und den amtierenden Notar unterzeichnet wurden, bleiben ebenfalls dieser Urkunde beigelegt.

3. Da das Gesellschaftskapital vollständig durch die Aktionäre oder deren Vollmachtnehmer vertreten ist, waren Einberufungen hinfällig.

4. Die gegenwärtige Versammlung, welche das vollständige Gesellschaftskapital darstellt, ist demnach rechtmässig zusammengetreten und kann ordnungsgemäss über die Tagesordnung befinden.

Nachdem der Vorsitzende diese Erklärung abgegeben hat, wird zur Erledigung der Tagesordnung geschritten und die Generalversammlung fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von 100.000,- EUR (hunderttausend Euro), von bisher 100.000,- EUR (hunderttausend Euro) auf 200.000,- EUR (zweihunderttausend Euro), gegen Ausgabe von 1.000 (tausend) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 100,- EUR (hundert Euro), zu erhöhen.

Zeichnung und Zahlung

Alsdann ist erschienen PARTNER IN LIFE LTD., mit Sitz in Finsgate 5-7 Cranwood Street, London EC1V 9EE, hier vertreten durch Herr Aloyse Steichen, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hofstrasse 76 A, gemäss einer privatschriftlichen Vertretungsvollmacht welche, nachdem sie durch die Komparenten und den unterzeichneten Notar ne varietur paraphiert wurde, vorliegender Urkunde beigelegt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden,

welche die Zeichnung der neu ausgegebenen Aktien vorgenommen und voll in bar eingezahlt hat.

Da sämtliche neu ausgegebenen Aktien voll in bar eingezahlt wurden, steht der Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt der Betrag von 100.000,- EUR (hunderttausend Euro) zur Verfügung wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Folglich beschliesst die Generalversammlung, Artikel 5 der Satzung wie folgt zu ändern:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 200.000,- EUR (zweihunderttausend Euro) aufgeteilt in 2.000 (zweitausend) Aktien mit einem Nominalwert von je 100,- EUR (hundert Euro).»

Kosten

Der Gesamtbetrag jeglicher Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft anlässlich dieser Kapitalerhöhung entstehen werden auf ungefähr zweitausendvierhundert Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Steichen, V. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, vol. 17CS, fol. 87, case 12. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Mai 2003.

J. Elvinger.

(035112.3/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

PARTNER IN LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 84.256.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(035114.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

BURGAN GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 18.438.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société PICTON HOLDINGS Ltd, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding BURGAN GROUP S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 18.438, a été constituée suivant acte reçu le 19 juin 1981, publié au Mémorial C de 1981, page 8706.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding BURGAN GROUP S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 1.400 (mille quatre cents) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BURGAN GROUP S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats au porteur ainsi que du registre des actionnaires nominatifs de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 139S, fol. 32, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(035186.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

ZUARIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.168.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatre juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société LEDIN LIMITED, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Christophe Cialini, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Zurich, le 27 mai 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ZUARIS INTERNATIONAL S.A., R. C. S. B. numéro 72.168, fut constituée par acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 986 du 22 décembre 1999.

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ZUARIS INTERNATIONAL S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société ZUARIS INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ZUARIS INTERNATIONAL S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver les comptes annuels au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'approuver une situation comptable au 30 avril 2003; lesquelles après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes.

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ZUARIS INTERNATIONAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Cialini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, vol. 139S, fol. 32, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(035184.3/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

G.I.I. S.A. (GESTION INSTITUTIONNELLE INTERNATIONALE), Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 38.573.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2003.

Signature.

(034924.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

MAURITS HOLDING II S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 44.721.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 3 juin 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MAURITS HOLDING II S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

Pierre A. Steinmetz, Administrateur B

Décharge accordée au Commissaire aux comptes pour l'année 2001:

AUTONOME DE REVISION

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

Paul Van Baarle, Administrateur B

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle tenue appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

5) Du profit qui s'élève à EUR 1.245.466,- un montant de EUR 62.273 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAURITS HOLDING II S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035004.3/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

D.L. PARTNERSHIP GONESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 39.987.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2003.

Signature.

(034929.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

FINLOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 45.006.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 mai 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société FINLOG S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 mai 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la fin du mandat de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 mai 2003.

6) La perte qui s'élève à EUR 77.467,95 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINLOG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035006.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

IMMEUBLES PLACE D'ARMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 52.403.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société IMMEUBLES PLACE D'ARMES S.A., établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.403 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 juin 2003.

Résolution

L'assemblée décide:

L'acceptation de la nomination de Madame Cavallaro Doris, nouvel administrateur, en remplacement de Madame Zapponi Nicole jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour la société

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034956.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

D.L. PARTNERSHIP INTERCONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 82.655.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2003.

Signature.

(034930.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

BIJOUTERIE DI MARCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 69.152.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG06690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature.

(034970.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

BIJOUTERIE DI MARCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 69.152.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature.

(034966.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

BIJOUTERIE DI MARCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 12.395,- Euros.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 69.152.

Procès-verbal (décisions de l'associé unique du 21 juin 2003)

L'an deux mille trois, le vingt et un juin à Leudelange,
Madame Chiarello Antoniella, demeurant à L-3550 Leudelange, 41, rue du Cimetière, agissant en qualité d'associé unique gérant de la société référenciée ci-dessus, déclare la réalité des opérations suivantes:

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002 ont été établis par ses soins.

La soussigné a, par ailleurs, pris les décisions suivantes:

Première décision

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'il les a établis, caractérisés par les points suivants:

- Total du bilan:	16.805,- EUR
- Total du chiffre d'affaire:	32.115,- EUR
- Bénéfice comptable:	4.630,- EUR

Deuxième décision

Les comptes faisant apparaître un bénéfice de 4.630,- EUR, l'associé unique décide de l'affecter de la manière suivante:

- 232,- EUR en réserve légale;

- le solde, soit 4.398,- EUR, est imputé au compte report à nouveau débiteur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00688. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034971.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

BIJOUTERIE DI MARCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 12.395,- Euros.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 41, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 69.152.

Procès-verbal (décisions de l'associé unique du 20 juin 2003)

L'an deux mille trois, le vingt juin à Leudelange,
Madame Chiarello Antoniella, demeurant à L-3550 Leudelange, 41, rue du Cimetière, agissant en qualité d'associé unique gérant de la société référenciée ci-dessus, déclare la réalité des opérations suivantes:

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont été établis par ses soins.

La soussignée a, par ailleurs, pris les décisions suivantes:

Première décision

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'il les a établis, caractérisés par les points suivants:

- Total du bilan:	1.554.525,- LUF
- Total du chiffre d'affaire:	3.337.764,- LUF
- Bénéfice comptable:	147.207,- LUF

Deuxième décision

Les comptes faisant apparaître un bénéfice de 147.207,- LUF, l'associé unique décide de l'affecter de la manière suivante:

- 7.630,- LUF en réserve légale;

- le solde, soit 139.577,- LUF, est imputé au compte report à nouveau débiteur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00687. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034973.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

D.L. PARTNERSHIP ELYSEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 71.874.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2003.

Signature.

(034931.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

DIPYLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.357.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour DIPYLON S.A.

Signature

(034932.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

CHRYSAL HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 66.349.

Dénonciation de siège social

Le siège social de la société CHRYSAL HOLDING AG est dénoncé avec effet immédiat.

La société WURTH & ASSOCIES S.A. a démissionné de son mandat de commissaire.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour avis

WURTH & ASSOCIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034986.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.
